

HUMOUR D7

Pierre Légaré, auteur de «Waiter», se donne la parole



Depuis 10 ans, Pierre Légaré évolue dans l'univers du rire... pour les autres. Maintenant, il saute lui-même sur les planches.

POLICE A3

Nomination à Rock Forest: Québec invité à tenir une enquête

INDUSTRIE A9

Annnonce du projet de 81 millions \$ à Drummondville

HOCKEY D1

Les Canadiens comblent un déficit de trois buts



Andrew Cassels a préparé la riposte des Canadiens de Sherbrooke contre les Mariners du Maine, permettant à son équipe de souteir un match nul devant une maigre assistance au Palais des Sports.

Défaite morale des Nordiques 8-8 contre les Flames

TPS B1

Les provinces préparent la confrontation

MÉTÉO A2

(291^e jour de l'année)

**Nuageux: 4 à -2 C
Lever du soleil: 7h07
Coucher du soleil: 17h57
Demain: variable**

Scènes de désolation dans la région de San Francisco

Un séisme meurtrier

San Francisco (PC-AFP-Reuter-AP)

Le violent tremblement de terre qui a secoué, hier soir, San Francisco et sa région a fait au moins 60 morts, plusieurs blessés et provoqué d'importants dégâts, a fait savoir le gouverneur adjoint de la Californie, Leo McCarthy.

La chaîne de télévision NBC qui avait annoncé 100 morts a réduit son bilan, ayant apparemment cru à deux effondrements d'autoroutes à Oakland alors qu'il n'y en a eu qu'un seul semble-t-il. C'est dans cet effondrement de la voie supérieure de l'autoroute urbaine 880 sur la voie inférieure que le plus grand nombre de victimes a été enregistré: 53.

NBC a également fait état de cinq morts dans l'écroulement d'un immeuble à San Francisco et de deux tués à Santa Cruz à quelque 150 km au sud-ouest. D'autres informations faisaient cependant état de sept morts à San Francisco, tandis que selon des informations non confirmées, six personnes auraient également été tuées dans un centre commercial à Santa Cruz.

Quarante tués ont trouvé une mort atroce, selon le gouverneur adjoint, écrasés dans leurs automobiles par l'effondrement de la voie supérieure d'une autoroute urbaine qui s'est affaissée, d'un seul morceau sur une centaine de mètres, sur la voie inférieure.

«Les décombres sont tels qu'il est impossible pour le moment de donner le nombre exact de victimes», a-t-il précisé.

D'autres victimes pourraient se trouver sous les décombres et des témoins ont signalé avoir vu des gens dans l'eau près du Bay Bridge.

La patrouille de l'autoroute de la Californie a fait état de six morts ensevelis sous une section du centre d'achat City Garden qui s'est effondrée.

La chaîne de télévision ABC a rapporté qu'il pourrait y avoir des victimes parmi la foule des 60 000 spectateurs qui assistaient à l'événement sportif le plus important de l'année aux États-Unis, le match des séries mondiales de baseball au stade Candlestick. La panique s'est installée au stade. Les gens étaient absolument terrifiés.

Des informations non confirmées faisaient d'autre part état de sept tués dans un centre commercial à San Jose, à environ 80 km au sud-est de San Francisco, et d'un autre sur le Bay Bridge reliant San Francisco à Oakland.

Quartier historique

Outre l'effondrement partiel du pont situé dans la baie de San Francisco, il semble que plusieurs immeubles du quartier historique du marché de la ville n'ont pas résisté à la secousse, a rapporté un policier de San Francisco. La secousse a causé des lézards dans les murs ainsi que des coupures de courant et ébranlé le stade de Candlestick. Des informations font état de plusieurs blessés. Le match a été annulé en partie en raison de fissures sur un gradin supérieur du stade.

Le tremblement de terre semble toutefois avoir moins sévèrement frappé San Francisco que celui de 1906 où environ 700 personnes avaient trouvé la mort.

Le Dr Walter Savage, responsable des premiers secours au parc de Candlestick, a déclaré que la situation était «stable» et que des centaines de personnes avaient été contusionnées par la chute de débris.

«Il nous faudra hospitaliser quelques personnes, a dit le médecin, mais pour le moment, nous ne déplacions personne».

Le séisme est survenu à 17h04, heure locale. L'observatoire américain de Golden, dans le Colorado, a estimé la magnitude du séisme à 6,9 sur l'échelle de Richter, ce qui est suffisant pour provoquer d'importants dégâts.

Le tremblement de terre a aussi été ressenti dans certains quartiers de Los Angeles, à 650 kilomètres au sud de San Francisco. Les secousses préliminaires ont été enregistrées à partir du système d'alarme de Tsunami en Alaska.

Plusieurs incendies ont été signalés. Une fumée dense se dégageait de l'un d'eux et elle était visible de plusieurs kilomètres de distance.

Des centaines de personnes ont fui les stations de métro et celui-ci a été



Ci-haut, sur l'autoroute Cypress, à Oakland, des pompiers et des secouristes transportent un automobiliste gravement blessé. Un peu plus loin, on aperçoit une section de l'autoroute qui s'est effondrée sur une voie inférieure, écrasant des dizaines de personnes dans leurs véhicules.

A droite, l'autoroute Cypress vue du bas, avec ses piliers complètement démolis.

immobilisé pendant un quart d'heure par une panne de courant.

La télévision américaine a par ailleurs diffusé des images où l'on découvre le pont Bay Bridge sectionné sur neuf mètres, et les débris de la partie supérieure amassés sur la chaussée inférieure. La chaîne de télévision CNN a par ailleurs rapporté que plusieurs personnes étaient tombées à l'eau et que des voitures se trouvaient prisonnières des débris du pont.

La secousse a brusquement plongé le stade dans l'obscurité, provoquant un mouvement de panique parmi les dizaines de milliers de spectateurs, tandis que les joueurs de San Francisco et d'Oakland restaient sur le terrain.

Le tremblement de terre a aussi causé de profondes crevasses sur l'autoroute qui zigzague dans San Francisco, provoquant des embouteillages.

Population dense

Un porte-parole de l'observatoire géologique américain a situé l'épicentre du séisme un peu au sud de San Francisco, dans les quartiers à forte densité de population de San Jose et de Santa Cruz.

A l'hôpital dominicain de Santa Cruz, une infirmière a rapporté qu'une quarantaine de personnes avaient été admises et que le dispositif appliqué en cas de catastrophes avait été déclenché.

Des témoins ont rapporté que des soldats avaient été envoyés dans le quartier de Marina où des incendies ont éclaté par dizaines.

Le toit d'un centre commercial s'est effondré à San Jose et des personnes sont restées bloquées dans l'immeuble.

Des incendies ont aussi éclaté à Palo Alto, près de l'université de Stanford.

Le séisme a été suivi de deux autres secousses ressenties dans les gratte-ciel du centre-ville et la télévision a rapporté que tous les ponts de la région dans un diamètre de 250 km ont été fermés.

Le président George Bush, qui participait à une réunion de gouverneurs, a déclaré que le gouvernement allait envoyer toute l'aide nécessaire à la région.



Malgré l'abandon du projet Des Cantons-Maine L'Estrie reste dans les plans d'Hydro-Québec

Michel MORIN et Pierre SÉVIGNY
Sherbrooke

Malgré l'abandon du projet Des Cantons-Maine, la société d'État Hydro-Québec pourrait à nouveau considérer l'Estrie comme lieu de passage d'une future ligne de transport d'énergie.

Désolé de devoir reléguer son projet aux oubliettes, Hydro-Québec aura néanmoins dépensé près de 10 millions \$ pour assurer la progression du projet Des Cantons-Maine.

Entre 20 et 30 personnes à l'emploi d'Hydro-Québec ou de sous-contractants auront travaillé pendant deux ans pour élaborer le projet Des Cantons-Maine. La décision de la Maine Public Utilities Commission, organisme d'État, de refuser d'honorer le contrat signé entre Hydro-Québec et la Central Maine Power, aura finalement eu raison de ce projet.

«On s'apprêtait à demander nos permis, c'est regrettable, explique André Martin, porte-parole de la société. Il ne nous reste qu'à envoyer des lettres aux or-

ganismes et aux propriétaires que nous avons consultés dans le cadre de cet avant-projet pour les informer de la situation.»

«Il reste qu'Hydro-Québec continue de discuter avec ses partenaires américains. Si jamais on signe un contrat d'importance avec l'État du New Hampshire par exemple, il est fort possible que la région de l'Estrie devienne à nouveau notre choix», d'ajouter l'agent de liaison.

Aucun achat

Afin de dissiper tout doute, la société d'État souligne qu'aucune négociation devant conduire à l'acquisition de terrains n'avait encore été entreprise. Au chapitre de l'arpentage, aucune intervention sur le terrain n'avait été effectuée.

Or, l'abandon de la ligne Des Cantons-Maine ne signifie pas pour autant la remise en question du projet de construction de la ligne Lévis-Des Cantons.

La construction de la ligne de transport de 735 kV qui reliera les postes Lévis et Des Cantons n'aurait aucun lien avec le projet de la ligne Des Cantons-Maine, a expli-

qué M. Martin. Cette autre ligne a pour but premier de répondre aux besoins de consommateurs du Québec, alors que, dans le second cas, il s'agissait d'exportation vers le Maine.

La demande croissante en énergie électrique dans le corridor Lévis-Des Cantons est à l'origine du projet. M. Martin donne pour exemple le secteur de Sherbrooke qui aura besoin d'une plus grande alimentation que prévue.

Plus que jamais

Il soutient donc que le projet d'une nouvelle ligne de transport Lévis-Des Cantons demeure plus justifié que jamais parce qu'il permettra de renforcer l'alimentation des postes de Nicolet et Des Cantons, qui ne pourront répondre autrement aux besoins du marché interne de l'an 2000.

La nouvelle ligne Lévis-Des Cantons et le poste de transformation à Thetford Mines devraient être mis en service à la fin de l'année 1995. Le projet global nécessiterait des déboursés de l'ordre de 300 millions \$, soit 240 millions \$ pour la ligne et 60 millions \$ pour le poste.

Texte et photos en page C 10

Qui a tué Yves «Ballotte» Savoie?

La police visite le domicile de la victime de meurtre



Yves «Ballotte» Savoie

Pierre SAINT-JACQUES Ascot

Une perquisition au domicile d'Yves «Ballotte» Savoie, à Ascot, et le ratissage des lieux où l'assassinat a été perpétré, sur la rue Mont-Girard, à Saint-Denis-de-Brompton, ont ponctué la seconde journée d'enquête sur le meurtre du motard, commis dimanche soir.

Munis d'un mandat de perquisition, cinq policiers de la Sûreté du Québec, à savoir deux enquêteurs du Bureau des crimes majeurs et trois agents de la SQ de Sherbrooke, ont effectué une visite, hier matin, au domicile de Savoie.

«Il s'agissait de vérifier si des éléments ou indices trouvés sur place ne lanceraient pas les enquêteurs sur une piste précise; c'était un aspect qu'il ne fallait pas négliger», souligne l'agent René Côté, responsable des Affaires publiques à la SQ de l'Estrie.

Auto volée

La police n'a pas dit si elle avait trouvé de ces éléments ou indices lors de la perquisition... mais dans le garage, reposait un véhicule Mazda de couleur grise, sans plaque d'immatriculation.

La vérification du numéro de série du véhicule a appris aux enquêteurs que la voiture avait été volée le 2 oc-

tobre chez un concessionnaire de Granby.

La SQ a donc fait remorquer ce véhicule à son quartier général de la rue Don Bosco pour y effectuer diverses expertises.

Par ailleurs, à Saint-Denis-de-Brompton, les policiers ont effectué un ratissage sur la rue Mont-Girard, tout près de la route 249 ou rang 11, afin de voir si le meurtrier n'y aurait pas oublié une carte de visite.

Un maître-chien a été demandé sur les lieux pour compléter ce ratissage. De cette seconde opération, il a été impossible de savoir si des résultats concrets avaient été obtenus.

L'agent Côté, que l'on sait volubile à ses heures, est peu loquace au sujet de cette enquête.

Sans méfiance

Rappelons qu'Yves Savoie, âgé de 37 ans, a été tué dimanche soir alors qu'il se trouvait dans sa voiture, la

ceinture de sécurité toujours autour du corps.

Depuis toujours, il a été associé à des clubs de motards et finalement aux Hell's Angels, chapitre de Sherbrooke, jusqu'à ces derniers mois ou années.

Sans méfiance, dimanche soir, lors d'un rendez-vous sur un chemin isolé juste assez mais pas trop, il a baissé la vitre de sa portière pour s'entretenir avec son meurtrier, un individu en qui il avait pleine confiance puisqu'il ne s'est pas méfié un instant.

Savoie a été abattu à bout presque portant au moyen d'une arme de poing.

Divers éléments de l'enquête policière permettraient d'affirmer que le meurtre a été commis seulement quelques heures avant la découverte du corps qui a été faite par un automobiliste passant par là vers 23 h.

Des détonations auraient été en-

tendues dans ce secteur quelques heures auparavant.

Autopsie

Hier, le responsable de l'enquête, l'agent Yves Houle, s'est rendu dans la métropole pour assister à l'autopsie d'Yves Savoie.

Les résultats qui devraient être connus aujourd'hui révéleront le nombre exact de projectiles ayant atteint la victime et le calibre de l'arme utilisée.

Tout ce que l'on sait c'est que Savoie a été atteint de projectiles sur le côté gauche de la tête, soit le côté de son corps qu'il offrait au meurtrier à partir de sa position.

Si des témoins possèdent des informations sur ce qui s'est passé rue Mont-Girard, au Lac Montjoie, dimanche soir, ils sont invités à communiquer avec l'agent Houle ou le caporal Marcel Laprade, au quartier général de la SQ, rue Don Bosco, à Sherbrooke.



Prélude à l'hiver

Une première véritable bordée de neige s'est abattue sur la région, hier soir, donnant du fil à retordre aux quelques automobilistes qui ont dû se remettre à la pratique de la conduite de type hivernal. La police ne signalait toutefois aucun incident en soirée.

La police remet des contraventions à des jeunes qui ont joué dans la rue

Sherbrooke (psj)

«Quand nous servons une contravention pour avoir joué dans la rue, c'est que nous sommes à bout de ressources et d'arguments. Si les policiers ont sévi, c'est parce qu'ils avaient donné plusieurs avis et qu'il y avait danger pour les jeunes.»

Le capitaine Caroll Cliche, responsable de la gendarmerie au sein de la Police municipale de Sherbrooke, a ainsi expliqué la raison qui avait amené deux patrouilleurs à remettre à deux adolescents une contravention de 30 \$ pour avoir joué dans la rue.

L'incident a eu lieu samedi dernier, dans le secteur très achalandé des rues Jacques-Cartier et Jacob-Nicol, dans le nord de Sherbrooke.

Lors des patrouilles et également sur plaintes de citoyens, les policiers sont intervenus à plusieurs reprises au cours des dernières semaines dans ce secteur où des adolescents s'étaient organisés une piste de planches à roulettes ou rouli-roulant.

Il semble que des parents avaient déjà effectué des démarches auprès des autorités de la Ville pour l'aménagement d'une piste ou d'un coin pour les jeunes adeptes de ce sport passionnant. Mais tout cela était demeuré vain.

Danger

Sans encourager les enfants à jouer ailleurs, les parents ne les auraient pas découragés à poursuivre leur activité dans la rue. D'où les interventions policières.

«Nous n'avons pas eu l'appui des parents et pourtant, d'après nous, il y a danger à cause de la circulation forte dans le secteur. Nous ne pouvons nous permettre d'attendre qu'un enfant soit blessé.»

Les deux adolescents, samedi dernier, ont écopé pour cette situation. Mais ils avaient déjà été avisés.

Il est extrêmement rare que les policiers émettent ce genre de contravention à des jeunes.

Si rare que le capitaine Cliche se rappelle seulement un autre incident du genre. L'an dernier, dans le secteur Balmoral et Grime, toujours dans le nord de Sherbrooke, un groupe de jeunes s'organisaient dans un cul-de-sac des parties de ballon-panier avec panier et filet bien suspendus.

«Nous avons reçu des plaintes de citoyens et nous avions procédé à plusieurs interventions mais sans succès. Cette année, le même phénomène a refait surface. Cette fois, les policiers ont saisi le panier. Il y a eu par la suite rencontre avec des parents, tout le monde s'est compris et le panier a été retourné.»

Dans ce genre de situation, c'est sur la collaboration des parents que compte la police.

Les policiers rencontrent dans à peu près tous les quartiers de la ville des jeunes qui jouent dans la rue. Les parties de hockey, entre autres, sont fréquentes. Ils savent qu'ils devront recommencer. Mais quand il y a un danger évident, que les avis et les arguments sont à bout, ils sévissent et séviront encore.

Sherbrooke (psj)

En trois jours, le détective Hervé Breton, de la Police municipale de Sherbrooke, a solutionné quatre vols de véhicules dont la valeur totale dépasse les 75 000 \$.

Une première enquête a abouti à la solution de trois vols de véhicule, à savoir deux vols perpétrés à Montréal et un à Longueuil. La seconde a permis de retrouver à Montréal une Toyota Supra 1989 volée à Sherbrooke mais appartenant à une personne de Rock Forest.

La solution des trois vols de véhicule, un Blazer 1989, une Camaro Z24 1989 et une Jeep CJ7 1987, a débuté lors d'une tentative de fraude au magasin Eaton du Carrefour de l'Estrie.

L'homme qui était en possession de plusieurs papiers et cartes d'identité à divers noms avait tenté de se procurer un magnétoscope de 500 \$ avec un faux chèque.

Fuite

Le vendeur a pressenti qu'il y avait anguille sous roche. Le client a été invité à se rendre au bureau de sécurité pour de plus amples vérifications.

Chemin faisant, il a pris les jambes à son cou et il a quitté le magasin non sans que les témoins réussissent à relever la description de la voiture dans laquelle il prenait place et le numéro de plaque.

Donnée comme sujet d'intérêt à tous les patrouilleurs, la voiture faisait l'objet d'une attention particulière jusqu'à ce que dans la nuit de dimanche à lundi des policiers repèrent le véhicule avec deux individus à bord.

On procède à leur arrestation. De fil en aiguille, on aboutit sur la rue McManamy où il y a perquisition, découverte de vêtements obtenus frauduleusement et d'une voiture volée.

Six personnes arrêtées

C'est ainsi que Michel Cloutier, âgé de 29 ans, de Lavaltrie s'est retrouvé au palais de justice de Sherbrooke. Un autre individu sera dans quelques semaines inculpé de recel.

En tout six personnes auront été arrêtées et interrogées lors de cette enquête.

Quant à l'autre dossier, celui de la Toyota Supra, c'est une opération menée par le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal dans un garage de Lachine qui a mis le détective Breton sur la piste.

Volée à Sherbrooke le 3 octobre

FAITS DIVERS

Six kg de hasch et quatre oz de cocaïne saisis, rue Léger

SHERBROOKE — La Sûreté du Québec a saisi six kilos de haschisch et quatre onces de cocaïne dans un véhicule, tout en procédant à l'arrestation d'un individu, hier, sur la rue Léger, à Sherbrooke.

La valeur des stupéfiants saisis se situerait à quelque 40 000 \$.

Une information, reçue le matin même à l'Escouade régionale des moeurs de la SQ de l'Estrie, a entraîné la surveillance d'une voiture.

La patience qu'ont démontrée le sergent Laurent Masson, responsable de la SQ de Sherbrooke et le caporal Gilles Angers, a porté des fruits

compte tenu de la saisie que l'on sait et l'arrestation.

Le technicien en identité judiciaire Normand Grégoire a effectué des expertises sur les paquets saisis dans le but de compléter la preuve policière alors que les membres de l'ERM apportaient la dernière main à l'enquête.

L'individu arrêté, un homme natif de Sherbrooke mais domicilié jusqu'à ces derniers temps dans les Territoires du Nord-Ouest, sera amené devant la Cour du Québec aujourd'hui.

Trois blessés dans un accident à Rock Forest

Un conducteur ivre a coupé le chemin à une voiture, provoquant ainsi l'embarquée et le capotage de cette dernière, sur le boulevard Bourque, à la hauteur de la rue Bourassa, à Rock Forest, vers 16 h 15, hier.

Pendant que le conducteur, un homme de 36 ans, de Magog, était mené à une séance d'alcootest, les occupants de l'autre voiture, Mme Marlène Carboneau et ses enfants Isabelle et Kevin, âgés de 7 et 6 ans, de Deauville, étaient transportés au Centre hospitalier Hôtel-Dieu où ils

ont été traités pour des lacerations et autres blessures.

L'état des blessés n'inspire aucune crainte.

L'alcootest subi par l'homme qui a provoqué l'accident a révélé une teneur de 200 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang. Il aura à répondre de son comportement en Cour du Québec.

Les policiers Jean Paquette et Mario Laliberté de la Sûreté municipale de Rock Forest se sont partagé l'enquête dans cette affaire.

Arrêtés avec de forts taux d'alcool dans le sang

SHERBROOKE — Le taux d'alcoémie de deux automobilistes appréhendés par les patrouilleurs municipaux de Sherbrooke dans la nuit de lundi à mardi a démontré mieux que n'importe quel thermomètre Fahrenheit et Celsius à quel point il a fait beau lundi.

Une femme de 44 ans a été arrêtée sur la rue Saint-Louis pour avoir circulé en plein milieu de la chaussée... avec sa voiture. Lors de la vérification policière, la conductrice a eu toutes les peines du monde à retrouver ses papiers.

Les policiers, eux, ont rapidement constaté qu'elle était ivre. Le taux

d'alcool dans l'haleine était de 250 milligrammes.

Un autre conducteur, âgé de 35 ans, n'était vraiment pas chanceux. Il n'avait pris que deux petites bières et l'alcootest a révélé une présence de 290 milligrammes d'alcool dans son haleine.

Les petites bières devaient être des jéroboams.

Dans son cas, quand les policiers sont allés le rencontrer, sur la 3e Avenue, il était garé du mauvais côté de la rue, le moteur en marche et il cuvait.

Les arrestations ont eu lieu vers 03h00 et 04h00, hier.

METEO

Montréal (PC)

Prévisions météorologiques pour le Québec et la vallée de l'Outaouais émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain, jeudi.

Situation générale: le bas du fleuve aura du soleil aujourd'hui mais le temps restera plutôt nuageux ailleurs. Les conditions ne s'amélioreront vraiment que demain alors que le soleil devrait briller sur une bonne partie du Québec, mais les nuages seront encore nombreux sur le sud de la province. Les températures resteront nettement sous les normales saisonnières au cours des prochains jours.

ESTRIE: nuageux avec un peu de neige en matinée. Min.: près de moins 2. Max.: de 2 à 4. Vents modérés par endroits. Probabilité de précipitations: 50 pour cent. Demain: ciel variable.

LAURENTIDES: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses de neige. Min.: près de moins 4. Max.: de 2 à 4. Probabilité de précipitations: 30 pour cent. Demain: ciel variable.

BEAUCÉ, TROIS-RIVIÈRES, DRUMMOND-VILLE, QUÉBEC: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses de neige tendante. Min.: de moins 2 à 0. Max.: de moins 4. Vents modérés par endroits. Probabilité de précipitations: 30 pour cent. Demain: ciel variable.

OTTAWA, HULL, CORNWALL, MONTRÉAL: nuageux avec éclaircies. Min.: près de moins 2. Max.: près de 0. Vents modérés. Demain: ciel variable.

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, RÉSERVOIRS CABONGA et GOUIN: ciel variable. Min.: de moins 0 à moins 8. Max.: de moins 2 à 0. Demain: ensoleillé avec passages nuageux plus fréquents en après-midi.

PONTIAC, GATINEAU et LIEVRE: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses de neige. Min.: près de moins 5. Max.: près de 3. Probabilité de précipitations: 30 pour cent. Demain: ciel variable.

LAC ST-JEAN: ciel variable. Min.: près de moins 6. Max.: près de 2. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

SAGUENAY, LA TUQUE, RÉSERVE FAU-NIQUE DES LAURENTIDES, CHARLEVOIX, RIVIÈRE-DU-LOUP: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses de neige. Min.: près de moins 5. Max.: près de 2. Probabilité de précipitations: 30 pour cent. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

RIMOUSKI, MATAPÉDIA, STE-ANNE-DES-MONTS, PARC DE LA GASPÉSIE, GASPE, PARC FORILLON: nuageux avec éclaircies. Min.: près de moins 4. Max.: près de 2. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

Vers le soleil

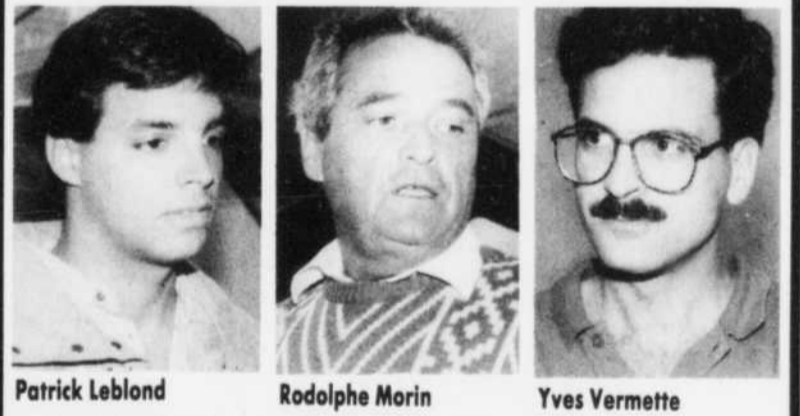
Acapulco	25 32	Barbade	28 30
Bermudes	26 28	Brownsville	21 33
Daytona Beach	23 31	Honolulu	24 31
Kingston	27 33	La Havane	— 31
Las Vegas	13 28	Los Angeles	15 21
Mexico	10 25	Miami Beach	26 30
Myrtle Beach	23 27	Nassau	23 33
Orlando	23 33	Palm Springs	15 33
Reno	3 22	San Juan	28 31
Tampa	23 33	Trinidad	28 32
West Palm Beach	24 31		

INDEX

Arts:	D-7
Carrières et professions:	A-8
Décès:	C-10
Économie:	C-1
Éditorial:	B-2
Santé:	B-3
Petites annonces:	C-42
Secrets mal gardés	B-7
Sports:	D-1
Vivre en 89:	B-8

QU'EN PENSEZ-VOUS?

Est-ce que la récente chute des marchés boursiers vous a inquiété(e)?



Patrick Leblond Rodolphe Morin Yves Vermette

Patrick Leblond, Lennoxville: «Pas du tout. Ce n'est pas dû aux conditions économiques. Puis le gouvernement américain a pris des mesures pour faire face à ce genre de situation. J'ai plutôt vu cela comme une occasion de faire une piastre, comme dans une vente avec une réduction de 20 pour cent.»

Rodolphe Morin, Sherbrooke: «Ca ne m'a pas inquiété. La dernière fois que c'est arrivé, on a réussi à redresser la situation. Avec l'expérience...»

Yves Vermette, Sherbrooke: «Ce n'est pas un sujet d'inquiétude. On en parle comme sujet d'actualité. J'ai vu ça comme une correction que le marché a faite et nous savions que ça allait se produire.»

Isabelle Dunnigan, Sherbrooke: «Moi personnellement, pas du tout. C'est une situation à laquelle on est habitué. Elle dépend de l'opinion que se font les gens et de la confiance qu'ils ont dans l'économie. Peut-être y a-t-il des personnes qui ne sont pas familières avec les marchés boursiers qui se sentent menacées.»

Pierre Guérin, Sherbrooke: «Je ne peux pas dire que ça m'a inquiété. On a vite expliqué ce qui s'était produit. Je n'ai pas cru revivre le lundi noir de mai 87. J'ai quelques actions qui s'en sont ressenties, mais c'est normal. Je suis sûr, cependant, qu'il y a des inquiétudes latentes dans la population, quand on voit l'économie ballante par bouts...»

Serge Grenier, Gaspé: «Je n'ai pas suivi le sujet, mais j'en ai entendu parler. C'est arrivé plusieurs fois et on remonte toujours la pente, donc je ne m'inquiète pas. D'ailleurs, j'aime mieux vivre en optimiste.»



Isabelle Dunnigan Pierre Guérin Serge Grenier

LA QUOTIDIENNE
927-6654

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, JIK 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke
par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

ADMINISTRATION
Jean-Guy Dubuc Jean-Guy Farah
Président et Éditeur Vice-président
Finances et administration

RÉDACTION
Jean Vigneault Maurice Cloutier
Rédacteur en chef Adjoint-chef nouvelles
Roch Bilodeau Stéphane Lavallée
Chef éditorialiste-adjoint Chef de pupitre
Pierre-Yvon Bégin Denis Messier
Chef des nouvelles Directeur des pages sportives

PUBLICITÉ
J. Berlin St-Amand Jean-François Rouleau
Directeur marketing Directeur des ventes

PRODUCTION
Jean-Pierre Robitaille Gérard Pâpin
Directeur de la production Adjoint
J. Jacques Delorme Gaston Grenier
Chef des opérations Adjoint
Benoit Côté
Chef pressier

COMPTABILITÉ
André Corriveau Julienne Poulin
Chef comptable Gérante du crédit

TIRAGE
Jean-Nil Laplante André Custeau
Directeur au tirage Adjoint au directeur

GÉRANTS DE DISTRICT
Pierre-Alain Dion Claude Ouellet
Jacques Faucher Jean-Marc Pâpin
Michèle Fournier Gaston Pinard
Michel Lavoie Jean-Charles Poulin
Serge Nadeau

EXPÉDITION
Michel Doyon BÂTISSE
Gérant André Jacques
Responsable

Courrier de deuxième classe.
Enregistrement No. 1539
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélot et routes motorisées: 1 an \$110,00, 6 mois \$70,00, 3 mois \$40,00, 1 mois \$15,00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$165,00, 6 mois \$100,00, 3 mois \$65,00, 1 mois \$25,00. États-Unis et autres pays: 1 an \$350,00, 6 mois \$200,00, 3 mois \$125,00, 1 mois \$50,00.

«La Tribune» est socitaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Press. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Club de golf Longchamp

La transaction est de 2,2 millions et non de 4,6 millions (D. Wood)

Denis Messier Sherbrooke

«S

il les nouveaux propriétaires du Longchamp veulent bien nous remettre la somme de 4,6 millions \$, personne de notre groupe va la refuser, mais je peux dire que la transaction se chiffre à 2,2 millions \$».

Ces propos sont ceux de Dennis Wood, ex-actionnaire et président du club de golf Longchamp, qui commentait les articles publiés en rapport avec cette transaction récente impliquant deux couples montréalais. Il a été impossible de rejoindre hier l'un des nouveaux propriétaires, M. Claude R. Farnham, pour qu'il explique cet écart, lui qui a prétendu avoir payé 4,6 millions \$ pour les installations.

Le président Dennis Wood a apporté aussi son point de vue en rapport avec la négociation. «Ce ne fut pas une négociation difficile. J'ai rencontré Claude Farnham à la fin de juin et il y avait entente entre les deux groupes au début du mois d'août. Une négociation sur cinq semaines, et non pas cinq mois», de révéler l'homme d'affaires sherbrookoise.

Invité à commenter un peu plus la transaction, Dennis Wood a révélé que l'offre du groupe de Claude Farnham est la seule véritable qui fut mise sur la table. «Nous avons eu au fil du temps des négociations avec d'autres personnes, mais aucune offre concrète fut mise sur la table», de dire Wood, qui a profité de l'occasion pour souhaiter bonne chance aux nouveaux promoteurs.



Dennis Wood

Questionné à savoir pourquoi le groupe qu'il dirigeait n'a pas décidé de piloter un développement immobilier du site, Dennis Wood fut très clair dans sa réponse. «Ca prend une forte volonté pour s'attaquer à un tel projet. Je ne suis pas un développeur immobilier. Moi, je suis un industriel, au même titre que d'autres personnes de notre groupe. L'immobilier, ce n'est pas notre domaine», d'indiquer Dennis Wood.

Interrogé à savoir s'il croyait réalisable le projet immobilier, Dennis Wood a indiqué qu'à long terme le projet a certainement sa place, mais qu'au moment présent on dénote une certaine saturation. «Le plus bel exemple, on le retrouve au club de golf Sherbrooke. Par contre, je lui souhaite toute la chance possible. Ce secteur est magnifique et mérite certainement qu'on le développe».

Nomination du directeur adjoint à la Sûreté municipale de Rock Forest

Un des candidats invite le ministre Elkas à tenir une enquête publique

Michel MORIN Rock Forest

L

e dossier entourant la nomination du sergent Richard Fréchette de la SQ à titre d'adjoint au directeur de la Sûreté municipale de Rock Forest sera transmis au nouveau ministre de la Sécurité publique du Québec, Sam Elkas.

Cette initiative a été prise par l'un des 10 candidats à avoir soumis sa candidature pour obtenir le poste de directeur-adjoint, fonction officiellement comblée lundi.

Yvon Désautels, ex-sergent au sein de la Communauté urbaine de Montréal, retraité depuis 1983, dit posséder suffisamment d'éléments pour inciter le ministre Elkas à tenir une enquête publique sur cette affaire.

Nullement frustré de ne pas avoir été embauché — M. Désautels n'a même pas rencontré le comité de sélection, faite d'invitation — l'ancien policier estime toutefois que certains faits méritent que Québec se penche sur ce dossier. S'il se réserve des informations qu'il entend divulguer au moment opportun, M. Désautels souligne que la composition du comité de sélection suscite, à elle seule, toutes sortes d'interrogations.

«D'abord, comment se fait-il que le directeur Constant Robidas n'ait pas fait partie du comité de sélection, se demande Yvon Désautels. A cause d'une possible situation de conflit d'intérêts. Si c'est le cas pour lui, qu'en est-il de la présence au sein de ce comité de Roch Gaudreau, ancien subalterne de Richard Fréchette, le candidat choisi.»

Quel intérêt?

Introduit à la presse régionale par le Comité de citoyens, l'ancien poli-



Yvon Désautels entend soumettre le dossier au ministre Sam Elkas de la Sécurité publique.

cier de Montréal se demande également quel intérêt peut avoir un représentant de CKSH-TV à siéger au sein du comité de sélection. Même chose pour le président du comité, Me Réjean Le Bel, qui, selon les informations divulguées lors de la dernière assemblée, serait l'avocat personnel du maire Gaëtan Lavallée. Quant à la quatrième personne complétant la composition du comité de sélection, il s'agit de Me Claudette Vachon,

oeuvrant au Collège de Sherbrooke.

«Et est-ce une pratique usuelle à Rock Forest qu'un candidat aille remettre lui-même son curriculum vitae au maire, plusieurs mois avant que le processus de sélection ne s'amorce. Quelle était la compétence des membres de ce comité de sélection? Quelle grille d'évaluation ont-ils utilisée? Ce sont autant de questions que les gens sont en droit de se poser. Je ne fais pas cette sortie publique pour mon propre intérêt, mais bien pour l'ensemble des contribuables de Rock Forest», dit encore M. Désautels.

Charte québécoise

La décision de M. Désautels de

soumettre le dossier au ministre de la Sécurité publique s'appuie sur l'article 16 de la Charte québécoise des droits et libertés, lequel souligne que «nul ne peut exercer de discrimination dans l'embauche».

De l'avis de l'ancien policier, le ministre Elkas sera saisi du dossier la semaine prochaine.

«Et j'ai bien l'intention de pousser cette affaire jusqu'au bout. Selon moi, tous les candidats, à l'exception de Richard Fréchette, ont été victimes de discrimination parce que le conseil municipal avait dès le début du processus arrêté son choix.»

Une gifle en plein visage pour le policier Côté

Rock Forest (MM)

C'

est une gifle que le policier forestois Jacques Côté a reçu en plein visage en apprenant que l'administration municipale ne lui avait pas confié les fonctions d'adjoint au directeur de la Sûreté municipale.

Après 15 ans de service au sein de la Sûreté municipale, après avoir suivi avec succès différents cours de formation le rendant apte à assumer le poste d'adjoint au directeur, M. Côté croyait que les élus considéreraient sa candidature avec plus d'attention.

«C'est toute une marque d'appréciation, de dire sur un ton résigné le policier Côté. Je sais que ça ne donne pas grand chose d'émettre des commentaires. Evidemment, je suis très déçu. Surtout que je cumule les fonctions de directeur adjoint depuis le mois de janvier. Je pensais qu'on me ferait confiance. Mais non.»

Au sein de la Sûreté municipale de

Rock Forest, la rumeur veut que la candidature de Jacques Côté ait été rejetée par le maire Gaëtan Lavallée depuis déjà plusieurs mois, voire plus d'un an. En fait, depuis que le policier Côté a exigé un meilleur traitement salarial pour remplacer, de façon occasionnelle, le directeur Constant Robidas.

A l'époque, les élus avaient refusé d'accorder une augmentation de salaire au policier Côté, en dépit du fait que ce dernier devait assumer, à temps partiel, un poste de direction. Pour contourner la question, le conseil municipal avait alors fait appel à un ancien policier de la Gendarmerie royale du Canada, lui accordant un meilleur salaire que celui commandé par Jacques Côté, selon les informations obtenues.

«Je me sens victime d'une injustice, de poursuivre Jacques Côté. C'est également frustrant pour mes confrères; ils auraient tous pu obtenir un grade supérieur si j'avais obtenu le poste d'adjoint au directeur.»

Le transport scolaire pour les enfants en garde partagée

La CSCS réclame l'aide de Québec pour se défendre

Sherbrooke (MR)

N

ouvelle étape dans le débat qui oppose la Commission des droits de la personne et la Commission scolaire catholique de Sherbrooke: la CSCS demande de l'aide à Québec pour défendre son point de vue devant la Commission des droits de la personne pour ce qui est du cas des enfants Marchand.

Les deux enfants de M. Yvon Marchand, de St-Elie d'Orford, sont privés de transport scolaire quand ils habitent chez leur mère, qui partage la garde des bambins en alternance avec le père, à raison d'une semaine pour chaque parent. Le père et la mère habitent dans le secteur de St-Elie.

M. Marchand, jugeant que la Commission scolaire ne reconnaît pas les droits des enfants qui font l'objet d'une garde partagée, a déposé une plainte auprès de la Commission des droits de la personne, qui a entamé un échange de correspondance avec la CSCS.

A la dernière assemblée du conseil des commissaires, cependant, le directeur général a indiqué que la Commission des droits de la personne considère le cas des enfants Marchand comme une cause-type au plan provincial et il a recommandé au conseil de prendre position à ce sujet.

Devant cette situation, la commissaire Diane G. Couture a proposé de demander à la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et au ministère de l'Éducation «de l'aide légale et financière pour représenter les intérêts de la CSCS». Le conseil a adopté cette résolution à 12 voix contre six.

Nouveau refus

Cette nouvelle étape dans le débat constitue un nouveau refus de la part de la CSCS de répondre aux besoins des enfants concernés. A tout le moins «un refus pour l'instant», dit la présidente de la CSCS, Caroline Paquette, qui explique que, devant ce que la Commission des droits de la personne considère une «cause-type», la CSCS doit prendre les moyens pour défendre son point de vue aux yeux de la Commission.

C'est le sens de la résolution que vient d'adopter le conseil, sur proposition de Mme Couture. «Jusqu'ici, tout ce que nous savons est contenu dans une lettre de la Commission. Aussi longtemps que nous ne serons pas mieux éclairés, il nous sera difficile d'aller de l'avant dans ce dossier.»

Mme Paquette refuse de voir le pas qui vient de se franchir comme le passage d'une étape de médiation à



Caroline Paquette



La commissaire Diane G. Couture

une étape d'affrontement. «C'est la façon de procéder avec la Commission des droits de la personne.

«La plainte qui a été déposée à notre endroit est une plainte de discrimination à l'endroit de la famille de parents divorcés ou séparés. On nous demande d'émettre deux laissez-passer pour les enfants Marchand. Mais nous n'exerçons pas de discrimination à l'endroit de cette catégorie de personnes; notre règle s'applique à toutes les catégories de personnes et nous n'accordons un deuxième laissez-passer à aucun enfant.

«Si nous accordions un deuxième laissez-passer aux enfants de parents divorcés ou séparés, nous exercerions au contraire une discrimination à l'égard des autres catégories de personnes qui formulent une demande similaire.»

Procédure

Interrogé sur la résolution du conseil des commissaires, M. Yvon Marchand a dit considérer qu'il s'agit d'une étape normale en direction de la procédure habituelle avec la Commission des droits de la personne.

«Au terme de cette procédure, au moins, nous serons éclairés sur les droits des enfants de parents divorcés ou séparés en matière de transport.»

Le sujet, qui devait être abordé au comité exécutif hier soir, a été retiré de l'ordre du jour, a expliqué le président de l'exécutif de la CSCS, Michel Ellyson, compte tenu du fait qu'il avait été complètement traité par le conseil des commissaires.

Le directeur général, Bernard Desruisseaux, estimant important de faire connaître le contenu de la lettre

de la Commission des droits de la personne au conseil des commissaires, il le lui a communiqué lundi.

Le conseil a alors décidé de donner suite à la lettre, de sorte qu'il devenait inutile à l'exécutif de revenir sur la question hier.

A la Fédération

Interrogé sur la demande de la CSCS, le directeur des communications de la Fédération des commissions scolaires, à Québec, M. Ubald Gauthier, a révélé que la Fédération reçoit occasionnellement des demandes d'aide des commissions scolaires qui éprouvent des difficultés relatives soit au transport scolaire, soit à l'interprétation d'une loi, soit aux conventions collectives. «Précisément sur le transport scolaire, on ne peut pas dire que les demandes d'aide sont fréquentes.»

«Si ces demandes ont des incidences provinciales, dit-il, en ce sens qu'elles peuvent donner lieu à la multiplication d'une situation qui pose problème aux commissions scolaires, nous accordons l'aide demandée.»

En ce qui concerne la demande de la CSCS, termine M. Gauthier, elle n'est évidemment pas parvenue à la Fédération encore, mais elle sera examinée sous cet angle.»

Le respect des normes ou des enfants? (Éditorial en p. B-2)



Photo La Tribune par Stéphane Lemire

Avec la fermeture prévue de la section de la rue Wilson donnant accès au boulevard Lionel-Groulx, la Ville de Sherbrooke entreprend l'aménagement d'une voie piétonnière.

Le controversé dossier de la rue Wilson sur le point de connaître un dénouement

Denis DUFRESNE Sherbrooke

L

e dossier de la rue Wilson, source de nombreux rebondissements à la fin de l'été 1988, pourrait connaître un dénouement final d'ici quelques semaines, avec l'ouverture de la rue Des Érables qui donnera enfin un accès direct à la cellule Wilson.

Les travaux de la future rue Des Érables, entre le boulevard Portland et la rue Wilson, devraient être terminés d'ici quelques semaines, si la température est suffisamment clémente pour permettre le pavage, a indiqué, hier, le conseiller du district 12, Jacques Jubinville.

La Ville procédera ensuite comme prévu à la fermeture de la section de la rue Wilson qui donne accès au boulevard Lionel-Groulx.

Parallèlement, les travaux d'aménagement d'une voie piétonnière reliant la rue Wilson au boulevard Lionel-Groulx sont déjà commencés.

«Dans la planification de la cellule Wilson, il était prévu que dès que cette rue-là serait pavée (rue Des Érables) on fermerait complètement Wilson et on construirait le passage piétonnier», a expliqué le conseiller Jubinville.

Celui-ci a cependant rappelé qu'il s'est engagé à ce que cette voie à sens unique soit maintenue tant que la rue Des Érables ne sera pas ouverte à la circulation, ce qui pourrait se faire vers le début de novembre, croit le conseiller.

Ce petit bout de rue a suscité un épisode rocambolesque à la fin de l'été 1988 après une décision du conseil municipal de n'autoriser la circu-

lation que dans la direction Wilson-Lionel-Groulx et non l'inverse.

L'installation de blocs de béton pour interdire l'accès à la rue Wilson à partir du boulevard Lionel-Groulx, en août 1988, en vue de limiter les risques d'accidents, avait suscité le mécontentement de résidents du secteur et soulevé de nombreuses passions.

Puis, malgré une résolution du conseil, les blocs de béton avaient été retirés par des employés municipaux, tandis que le conseiller du secteur tentait de ménager la chèvre et le chou.

Depuis lors, une voie à sens unique permet aux automobilistes d'avoir accès au boulevard Lionel-Groulx à partir de la rue Wilson, sans plus.

Les hôpitaux toujours aux prises avec des difficultés budgétaires

Les administrateurs demandent aux députés estriens de se tenir debout

François GOUGEON Sherbrooke

Des difficultés budgétaires hantent de plus belle les administrateurs des établissements hospitaliers de l'Estrie, qui n'y vont pas par quatre chemins pour demander à la députation provinciale de se grouiller.

En conférence de presse, hier, dans les locaux du Conseil régional de la santé et des services sociaux de l'Estrie (CRESSE), le directeur Jean-Pierre Duplantie, épaulé de représentants des 10 centres hospitaliers touchés par le problème, a invité les députés et ministres Monique Gagnon-Tremblay et Yvon Vallières et leurs collègues Madeleine Bélanger, Robert Benoit et André J. Hamel à se tenir debout et à concrétiser les engagements déjà pris.

Ainsi, en mars dernier, la ministre d'alors à la Santé et aux services sociaux, Thérèse Lavoie-Roux, avait donné l'assurance à l'effet que la situation budgétaire se stabiliserait et même qu'un rattrapage serait entrepris. Le constat présenté hier montre à tout le moins que rien n'a été fait et les réponses à des besoins de 20 millions \$ se font toujours cruellement attendre.

Le couperet s'active

Pendant ce temps, le couperet de la décroissance ne cesse de s'activer. Avec le résultat qu'aux 17 millions \$ de manque à gagner dans les ressources budgétaires des centres hospitaliers estriens déploré pour l'année 1988-89, il faut rajouter un autre 1,3 million \$ depuis le début de l'année 1989-90. Car les établissements continuent de ne recevoir que 4,35 pour cent de l'ensemble des ressources fi-



Les administrateurs des hôpitaux de l'Estrie veulent que les promesses passées deviennent réalité. Dans l'ordre habituel, Jean-Pierre Duplantie, du CRSSS, David McKenzie, de l'Hôpital de Sherbrooke, Albert Painchaud, de l'Hôtel-Dieu, et Roland Gauthier, de St-Vincent-de-Paul.

nancières du Québec dans le domaine de la santé, alors que la région répond aux besoins de 4,9 pour cent de la population de la province.

Les intervenants à la conférence de presse d'hier, qui désirent obtenir l'implication de la population dans leurs démarches auprès des autorités politiques, ont insisté sur le fait qu'alors que l'Estrie connaît les plus grandes faiblesses au plan budgétaire (10e région sur les 11 du Québec), c'est pourtant ici que la demande de services est la plus forte (deuxième région sur 11 quant à l'importance des besoins).

En bout de ligne, c'est la population qui souffre de cette situation, avec des listes d'attente plus longues ici, des périodes de fermeture de lits plus fréquentes là pour boucler le budget. De façon générale, l'impact se fait sentir un peu partout, surtout

en matière de services externes: chirurgies cardiaques, hémodialyse et ainsi de suite. Au Centre hospitalier de Sherbrooke par exemple, le débordement au niveau du laboratoire de prélèvements sanguins cause des maux de têtes à l'administration, alors que d'environ 40, le nombre de bénéficiaires se retrouve soudainement à 130 certains matins et nécessitera assurément l'embauche d'une personne additionnelle.

Fonctionnement menacé si...

Le directeur du CHUS, Normand Simoneau, ajoute en outre que l'impact de la problématique budgétaire n'est pas apparente pour la population mais se fait néanmoins sentir, comme pour ce qui est de la question du fardeau de la tâche ou encore l'entretien.

A long terme, si la situation persiste, il voit même une menace au bon fonctionnement dans les hôpitaux. Albert Paichaud, de l'Hôtel-Dieu, a

poursuivi en faisant le parallèle avec le réseau d'Hydro-Québec qui, reconnu autrefois pour sa très grande fiabilité, éprouve maintenant des ratés à cause d'une réduction des budgets d'entretien. «Ici, dans le domaine de la santé, on parle d'universalité et d'accessibilité mais les budgets ne vont pas en conséquence. Pourtant, on ne recherche pas une situation de développement mais seulement maintenir ce qu'on a», a-t-il exprimé.

A tout événement, la balle est maintenant dans le camp des politiciens. Et avec un appui tangible de la population, Jean-Pierre Duplantie a bon espoir que le poids des élus ministériels de l'Estrie pourra faire renverser la vapeur. «C'est la population de l'Estrie qui subit les conséquences de la situation. Mais si elle est prête à accepter cela, nous nous sommes prêts à vivre avec», devait-il conclure, tout en réclamant pour l'Estrie la même équité qu'obtiennent les autres régions du Québec.

Charest «préfère l'approche la plus prudente qui soit» dans le dossier constitutionnel

Sherbrooke (FG)

A l'encontre de ses collègues, dont son voisin de comté François Gérin, le député-ministre Jean Charest se fait plus nuancé et plus prudent sur la question de l'Accord constitutionnel du lac Meech.

N'ayant pu être contacté qu'hier, le représentant de Sherbrooke aux Communes se montre d'un optimisme inébranlable et refuse pour le moment de croire en la possibilité que le projet d'entente permettant au Québec d'entrer de plain-pied dans la famille constitutionnelle puisse être rejeté par le Canada anglais. «Pour ma part, j'évite d'avoir l'air pessimiste. Je suis très confiant et d'ici l'échéancier du 24 juin, je préfère l'approche la plus prudente qui soit», fait-il valoir.

Bien conscient des rebuffades provenant du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve, Jean Charest ne s'en fait cependant pas outre mesure. «Le

dialogue est toujours possible, affirme-t-il. Je pense sincèrement que malgré les problèmes de parcours, l'entente va passer.»

Mais dans le cas contraire, a-t-il, comme ses collègues, arrêté un scénario et songerait-il alors à remettre en cause son engagement au sein du gouvernement? «Je n'ai arrêté aucun scénario de la sorte. Le seul scénario que j'ai en tête c'est celui que l'entente sera ratifiée», répète le député avec conviction.

Et quant à l'attitude de ses collègues, du moins pour ce qui est de Benoît Bouchard, il juge que ses propos ont été exagérés. «Pas plus tard que ce matin (hier), j'ai parlé avec Benoît Bouchard et lui aussi se dit être très optimiste. C'est interpréter ses propos, à ce moment-ci, de faire un lien direct entre son avenir politique et ce qui interviendra dans plus de six mois au sujet de l'Accord du lac Meech. Six mois en politique, c'est très long», a complété Jean Charest.

LOCATION DE COSTUMES

Tout pour le déguisement.

Maquillage professionnel, masques, perruques, chapeaux, lunettes, objets de décoration, etc.

TABAGIE DUBOIS ENR.
276, King ouest, Sherbrooke,
569-2388

OUVERT: dimanche de 9h00 à 21h00
jeudi, vendredi: 7h30 à 22h00
samedi, lundi, mardi, mercredi: 7h30 à 21h00

CONCOURS

SUPER ENVELOPPE D'ARGENT

CHLT RADIO 63
LA SUPERSTATION

JOUR: _____
DATE: _____
9h30: _____
10h30: _____
11h30: _____
15h30: _____
16h30: _____
Nom: _____
Adresse: _____
Code: _____
Tél.: _____

Postez à: Concours
Super enveloppe d'argent
CHLT Radio
25, rue Bryant
Sherbrooke - J1J 3Z5
* Règlements disponibles à la station.

SEMAINE DE LA SÉCURITÉ SCOLAIRE
DU 16 AU 20 OCTOBRE 1989

LA SÉCURITÉ
moi j'embarque

N'oublions pas que ce sont nos enfants qui sont à bord des autobus scolaires.



COMMISSION
SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE SHERBROOKE



ASSOCIATION DU
TRANSPORT ÉCOLIER
DU QUÉBEC

En collaboration avec **LaTribune**

Le maire de Coaticook explique son refus d'adhérer au régime de retraite proposé

«Me montrer en faveur aurait été très malhabile de ma part»

Christian CARON Coaticook

«Si je suis maire de Coaticook, c'est pour servir les intérêts de la municipalité et non pour une question d'argent. Mon refus d'adhérer au programme de régime-retraite en est une preuve concrète».

Expliquant davantage son refus d'adhérer au programme de régime de retraite que veulent faire adopter une majorité d'élus municipaux, le maire Langevin déclare que «si on

fait un calcul rapide, dans le cas où je vivrais jusqu'à 80 ans, c'est une somme de près de 75 000 \$ que je laisse tomber. Cela donne une indication de mes intentions à la mairie. Cela me fait mal de laisser tomber une telle somme, mais, de nos jours, c'est le prix qu'il faut payer pour maintenir sa crédibilité. Lorsque je me retirerais de la politique municipale je ne voudrais pas qu'une ombre au tableau vienne effacer tout ce que j'ai fait».

Une trop grosse somme
Lors de l'adoption d'un avis de

motion à la dernière séance du conseil, le maire s'était empressé de préciser qu'il préférerait ne pas participer à ce régime de retraite qui consiste à verser des sommes d'argent aux élus dès leur retraite à 60 ans. Les conseillers Denis Maurais et Bertrand Lamoureux ont suivi l'exemple du maire.

Si le maire s'est montré très peu explicite la semaine dernière, se contentant de dire que cela impliquait une trop grosse somme, il a cette fois-ci parlé chiffres.

«Depuis que je suis au conseil de

ville (huit ans), je n'ai cessé de parler d'économies et de l'importance de se serrer la ceinture. Il eut été très malhabile de ma part de me montrer en faveur d'un plan de retraite», de confier le premier magistrat. Advenant l'éventualité où le maire quitterait la politique municipale d'ici deux ans, soit après trois termes, celui-ci aurait droit, dès l'âge de 60 ans, à une somme approximative de 3500 \$ par année et ce, sans compter qu'il en aurait coûté 18 000 \$ à la municipalité puisque la nouvelle politique serait appli-

quée rétroactivement pour les 15 dernières années.

Il prétend également que le refus de bénéficier du programme lui procurera dorénavant plus de liberté d'action. «A l'avenir, lorsque je parlerai d'économiser des sous, les gens auront tendance à me prendre au sérieux. En tout cas, ils sauront que je tente de faire ma part», de poursuivre ce dernier.

Le maire Langevin tient aussi à dire qu'il a agi en ce sens pour protéger le bénévolat. «J'ai toujours dit que la municipalité avait un grand besoin de ses bénévoles. Or, encourager les bénévoles pour ensuite gruger 18 000 \$ à la municipalité, ce n'est rien de très édifiant. Non vraiment je suis contre ce plan de régime de retraite. C'est trop dispendieux», d'ajouter M. Langevin qui ne veut cependant pas juger ses autres collègues qui ont opté en faveur d'une telle politique.



Le maire André Langevin

La CSN destine du «harcèlement lourd» aux employeurs qui appliquent en Estrie les sanctions prévues par la Loi 160

Sherbrooke (DD)

Les syndiqués membres de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en Estrie s'apprentent à déployer des moyens de pression contre les employeurs qui appliquent les sanctions prévues par la Loi 160.

Le Comité régional de mobilisation, formé de représentants des 25 syndicats CSN touchés par cette loi, s'est réuni hier soir pour élaborer des méthodes de «harcèlement lourd», a révélé le vice-président de la Fédération des affaires sociales, Marcel Descôteaux, hier matin lors de la visite à Sherbrooke du président de la CSN, Gérald Larose.

En conférence de presse, ce dernier a souhaité «que les administrations locales découvrent leur intérêt à ne pas appliquer la Loi 160, soulignant que le jour où cette loi sera reconnue inconstitutionnelle, ce sera un «joli cafouillage».

300 membres touchés

En plus de lancer une lutte sur le terrain contre la Loi 160, la CSN conteste celle-ci en Cour supérieure du Québec depuis son adoption en 1987.

Selon la CSN, environ 300 de ses 5000 membres en Estrie sont actuellement touchés par la Loi 160.

Il s'agit de quelque 150 syndiqués du Centre des services sociaux de l'Estrie, à Sherbrooke, où l'employeur a suspendu le précompte syndical (déduction à la source par l'employeur des cotisations syndicales), en plus de couper les salaires et réduire l'ancienneté pour les jours non-travaillés.



Gérald Larose

Aux CLSC Maria-Thibault, à Lac-Mégantic, Fleur-de-lys, à East Angus, et Albert-Samson, à Coaticook, de même qu'au Domaine La Sapinière, à East Angus, l'employeur a aussi suspendu le précompte syndical.

Les centres hospitaliers attendent pour leur part un règlement entre le gouvernement et la CSN avant d'aller de l'avant dans un échéancier des sanctions, a indiqué hier le directeur du Centre hospitalier Hôtel-Dieu, Albert Painchaud.

Celui-ci a toutefois précisé que dans le dossier des infirmières, «on regarde les modalités d'application» des sanctions touchant les cotisations syndicales, les amendes et l'ancienneté.

Contourner le problème
M. Larose a expliqué hier que la

CSN peut contourner l'abolition du précompte syndical imposé par la Loi 160 grâce à une disposition de la convention collective qui favorise l'épargne individuelle et permet aux salariés de demander à leur employeur de prélever un montant hebdomadaire à être déposé dans une caisse d'économie et remis par la suite à la CSN.

Au plan régional, le vice-président de la Fédération des affaires sociales, Marcel Descôteaux, croit que même si seulement 300 des 5000 membres sont touchés pour l'instant par la Loi 160, il ne sera pas difficile de mobiliser l'ensemble des syndiqués.

Selon M. Larose cette loi est «une agression directe aux droits judiciaires des citoyens» qui viole les acquis du mouvement ouvrier. Il prédit que le fonctionnement des institutions sera perturbé durant les semaines et

les mois à venir par des moyens d'action directs.

La CSN entend notamment loger un grief «pour chaque coupure d'ancienneté et de salaire», prévient-il.

Afin de démontrer la solidarité inter-syndicale, la CSN avait invité hier matin le président de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt, Claude Plamondon, venu donner son appui aux travailleurs des affaires sociales.

En région, la CSN compte aussi demander l'appui des groupes communautaires. De plus, une manifestation régionale est prévue pour le 1er novembre prochain, tandis que les syndiqués de la métallurgie, de la construction et du papier seront invités à épauler leurs confrères et collègues de la santé et des services sociaux.

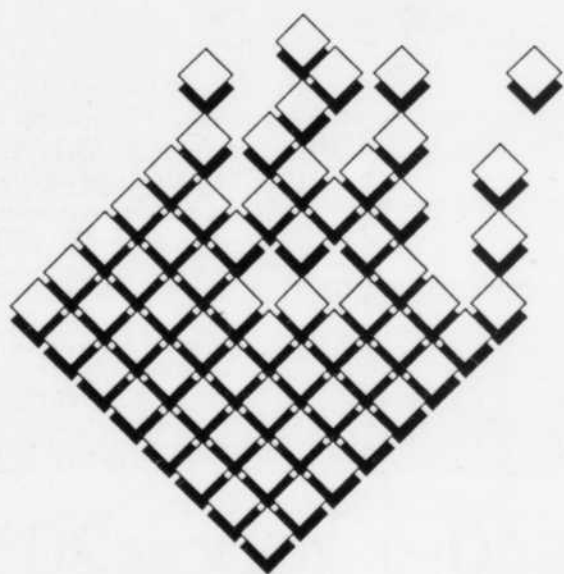
ÉLECTIONS MUNICIPALES EN BREF

Candidat à la mairie de Sawyerville

M. Raymond Grenier est candidat à la mairie de Sawyerville lors des élections du 5 novembre prochain. M. Grenier, qui a été actif dans plusieurs organismes communautaires,

entend mettre l'accent sur une saine gestion des affaires municipales et le travail d'équipe en vue d'améliorer la qualité de vie de ses concitoyens.

Le salon ÉCONOMIE PLACEMENTS



19-20
21-22
octobre
centre
expo-Sherbrooke

Le SEUL salon
d'affaires
en Estrie

5e édition

Judi de 19h à 22h
Vendredi de midi à 22h
Samedi de midi à 22h
Dimanche de midi à 20h

Stationnement gratuit
Admission \$6



La Tribune



PROM-ACT
une réalisation de PROMOTION MARKETING

ON S'OCCUPE tout spécialement DE VOUS

10L OUVERTURE ÉCLAIR Facile à ouvrir

DÉTERGENT
Ordinaire (10 L),
Inodore (10 L),
Avec javel (8 L)
TIDE
Ch.

6,99

POULETS FRAIS
Catégorie Canada "A"
Moins de 2 kg

1,18 \$/lb
2,60 \$/kg

CANTALOUPS
Produit des États-Unis
Catégorie no 1
Grosseur 18
Ch.

69¢

HEINZ
CANADA DE FANTASIE
JUS DE TOMATES

4 POUR
1,99

JUS DE TOMATES OU COCTAIL AUX LÉGUMES
HEINZ
540 mL

WICKHAM Rosaire Mathieu Inc. 859, rue Principale	WATERVILLE Supermarché Néron 143, rue Compton Est
WEEDON A. R. Dumas Inc. 334 St-Janvier	COMPTON Marché Bourgault Inc. 8, rue Hatley
DRUMMONDVILLE Epicierie Irénée Fleury 143 St-Damien	SHERBROOKE Marché Therrien Inc. 48, rue King Est
AYER'S CLIFF Marché G.D. Houde Inc. 1118, rue Main	SAWYERVILLE J.A. Lowry Ltée 2, rue Cookshire
ST-GERMAIN DE GRANTHAM Yvon Lambert inc. 291 Notre-Dame	



Du 16 au 21 octobre 1989

Hudon et Deaudelin Itée

Problème pour les riverains

Niveau d'eau peu élevé au lac Aylmer

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Le niveau d'eau du lac Aylmer présentera toujours des problèmes pour les riverains puisque sa fonction

première est d'être un réservoir pour les industries des pâtes et papier, de même que pour Hydro-Sherbrooke.

Le président de l'Association des riverains du lac Aylmer, Marcel Paquette, explique que lorsqu'il pleut

beaucoup le niveau de cette vaste étendue d'eau demeure acceptable.

«Mais quand il ne pleut pas, comme cet été, le lac descend et c'est vrai que ça cause des ennuis, certaines personnes se retrouvent avec 150

pieds de grève (45 mètres). Ça a été le cas cet été et actuellement le niveau est bien bas, mais on s'attend à ce qu'il pleuve», mentionne M. Paquette.

Mécontentement

A la suite d'une entrevue de La Tribune avec le chef de la division exploitation d'Hydro-Sherbrooke, Jacques Langlois, qui affirmait qu'en dépit d'un été particulièrement sec les réserves d'eau du lac Aylmer et du grand lac St-François étaient pratiquement à leur niveau normal, une riveraine du lac Aylmer a fait valoir son mécontentement.

Cette dame, qui n'a pas voulu révéler son identité, avait notamment soutenu que le niveau actuel du lac Aylmer est nettement insuffisant au goût des propriétaires de l'endroit, qui ont des problèmes d'accès au lac et de la difficulté avec leurs embarcations.

Le président de l'Association souligne que le lac Aylmer, alimenté par le grand lac St-François et le lac Maskinongé, est une «réserve pour tous les intervenants dans le parcours de la rivière St-François» et que la quasi absence de pluie cause évidemment des problèmes.

Ce lac, dont la profondeur peut atteindre jusqu'à 37 mètres (123 pieds) par endroits, est actuellement de presque un mètre en deçà de son niveau normal (de 607 à 608 pieds au dessus du niveau de la mer, contre un niveau jugé normal de 610 pieds).

«Pour les résidents, quand ça descend en bas de 609 pieds (au-dessus du niveau de la mer), certains ont des problèmes d'accès au lac», dit M. Paquette.

Près de 1200 chalets sont construits autour du lac Aylmer.

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

cégep

(enseignement régulier, le jour)

LE 1er NOVEMBRE 1989 est la date limite pour présenter une demande d'admission pour la SESSION "HIVER 1990" dans l'un des cégeps suivants:

Ahuntsic
André-Laurendeau
de Bois-de-Boulogne
Drummondville
Édouard-Montpetit
Granby
John Abbott
Joliette
De Lanaudière
Lionel-Groulx
Maisonneuve
Montmorency
Outaouais
Rosemont
Saint-Hyacinthe

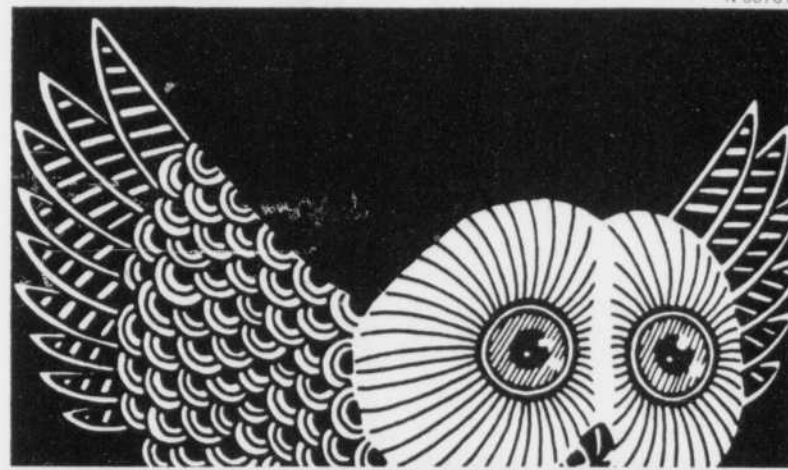
Saint-Jean-sur-Richelieu
Saint-Jérôme
Saint-Laurent
Shawinigan
Sherbrooke
Sorel-Tracy
Trois-Rivières
Valleyfield
Victoriaville
Vieux Montréal
Institut de technologie
agro-alimentaire
Institut de tourisme
et d'hôtellerie
du Québec

Pour obtenir les formulaires, veuillez vous adresser à votre école, à l'un de ces cégeps ou au:



SRAM
service régional d'admission du Montréal métropolitain
C.P. 70, Succursale Bourassa,
Montréal (Québec) H2C 3E7
Tél.: (514) 271-2454

N-60761



Un terrain qui pourrait recevoir 250 roulottes au bord du lac Massawippi

Hatley-Ouest

Le président de Développement

AU PALAIS DE JUSTICE

Amende, prison et deux ans sans conduire

Deux hommes, l'un âgé de 51 ans et l'autre de 47 ans, devront payer une forte amende, passer 21 jours en prison et utiliser le transport en commun pour les deux prochaines années.

Ils ont tous deux plaidé coupable à des accusations de facultés affaiblies au volant, trois chacun, avec des taux d'alcool propres à réchauffer l'atmosphère et à repousser l'hiver d'un bon mois encore.

L'homme de 51 ans, de Magog, avait commis les trois infractions sur une période de deux ans. L'alcootest a trahi des taux allant de 180 à 270 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang.

Le défenseur Jean Leblanc a carrement dit que son client était un alcoolique, qu'il devait maintenant vivre avec ce gros problème.

Après avoir entendu les représentations des avocats, le juge Michel Côté, de la Cour du Québec, a condamné l'accusé à une amende de 500

\$, à une session du cours Alcofrein, dont il devra déboursier les frais et à une retraite en prison pour les 21 prochains dimanches, le tout assorti d'une interdiction de conduire pour les deux prochaines années.

Quant à l'autre conducteur, celui de 47 ans, de Sherbrooke, il avait été interpellé en état d'ivresse au volant, trois fois en deux semaines, dont une fois surpris à avoir roulé les phares éteints et une autre fois, à avoir roulé à gauche comme s'il se trouvait en Angleterre. Les taux d'alcool allaient de 160 à 240 milligrammes.

Le juge Côté a condamné l'accusé à une amende de 400 \$, à 20 jours de prison discontinue et à une interdiction de prendre le volant pour les 24 prochains mois.

jet de mise en valeur qu'il cresse est approuvé, recevoir 250 roulottes, non 250 chalets comme le mentionnait un article publié hier.

Dans cet article, le directeur du milieu hydrique du ministère de l'Environnement, M. Pierre Fabi, faisait état du point de vue de ce ministère sur la propriété des marais créés par la construction d'un barrage servant à relever et à contrôler les eaux du lac Massawippi. Il rappelait aussi que le ministère n'a pas émis d'avis officiel sur un point autre que celui-là, étant donné qu'il n'a pas reçu de demande d'autorisation pour quelque projet que ce soit.

Selon M. Tremblay, le plan invoqué par Hatley-Ouest pour refuser de laisser Développement Bacon's Bay réaliser son projet n'est pas encore en vigueur car il n'a pas été publié comme cela a été démontré en 1988 en Cour supérieure du district de St-François dans la cause 450-05-000204-871 opposant Hatley-Ouest à Raynald Ducharme.

200 \$ pour une gifle à son ancienne compagne

«Il n'était pas justifié d'agir de la sorte!» de dire le juge Gerald Desmarais, de la Cour du Québec, et à son tour, il a administré une gifle morale à l'accusé en le condamnant à 200 \$ d'amende.

L'homme s'était livré à des voies de fait sur son ancienne compagne alors qu'il y était en visite.

Selon les propos du défenseur Michel Dussault, l'ancienne amie de son client avait excité sa jalousie en lui disant qu'elle s'était fait beaucoup d'amis depuis leur séparation.

La procureure Francine Gilbert a insisté sur le fait que les coups portés à la victime avaient été donnés en présence d'un enfant.

Me Dussault a répliqué que son client n'avait pas été arrêté et que le tout s'était fait par voie de sommation, cela démontrant que l'incident n'était pas si grave que cela.

C'est à ce moment que le juge Desmarais a lancé l'exclamation que l'on sait.

200 \$ pour sa grossière indécence

Un homme, âgé d'une cinquantaine d'années et vêtu d'un short très court, avait en quelque sorte sorti le menu de son vêtement alors qu'il était assis, cet été, dans un restaurant.

Il croyait peut-être impressionner les deux adolescentes qui lui faisaient face mais il s'est retrouvé hier matin devant le juge Gerald Desmarais pour plaider coupable à une accusation de grossière indécence.

Pour ce geste, il lui en coûtera 200 \$ d'amende, de quoi s'acheter quatre ou cinq pantalons longs sans fermeture-éclair.

Le juge a également encadré l'accusé d'une probation d'une année.

Il achève son chemin de croix

Un jeune homme dans la vingtaine arrive au bout de son chemin de croix.

Après avoir multiplié les vols et les fraudes par chèques dans une période où il consommait de la drogue et se piquait, il a été arrêté et condamné à six mois de prison avant l'été.

Depuis, la peine a été purgée et la désintoxication amorcée, il lui restait toutefois quatre chefs d'accusation de fraude à régler et un bris de probation.

La dernière étape du chemin de croix a été faite devant le juge Gerald Desmarais, hier matin.

L'accusé avait dans les poches 620 \$ pour rembourser ses quatre derniers victimes. Il en a fait le versement hier. Il devra en plus déboursier 250 \$ en amendes pour les cinq chefs d'accusation. Enfin, il sera soumis à une probation de deux ans.

Le juge Desmarais a tenu compte des représentations du défenseur Peter Downey et de la procureure Francine Gilbert.

L'accusé était maintenant sur la bonne voie, il fallait éviter le déraillement puis la peine de six mois, infligée avant l'été, aurait à peine été modifiée si dans le lot des plaintes jugées à ce moment, on y avait ajouté les cinq dernières infractions.



Balayez

1299⁰⁰
~~1699⁰⁰~~

LE TANDYFAX 1000 envoie vos messages là où vous les voulez d'une façon rapide et efficace

Reliez le TANDYFAX 1000 à une ligne à tonalités ou à cadran rotatif et vous pouvez envoyer et recevoir lettres, contrats, tableurs et autres données instantanément et économisez. Envoyez graphiques et photos avec réglage demi-teinte. Le TANDYFAX 1000 peut aussi maintenir et imprimer un rapport de toutes transactions. Compositeur autom. à mémoire de 70 numéros, protection à pile. Le TANDYFAX pourra envoyer des documents en dehors des heures ouvrables lorsque les taux d'interurbain sont réduits. Avec combiné. 76-1000

Papier thermosensible de rechange. Rouleau de 8 1/2 po x 98 pi. Imprime noir. 76-1005 40.95

rabais \$400



rabais \$100

Récepteur à balayage programmable, avec accès à 200 canaux

- Accès à 32.058 fréq. VHF/UHF
- Contrôle VHF marine, aviation et autres

Affichage à DEL de fréquences et canaux balayés/contrôlés/programmés. H-P. Intégré, agrafe, antenne flexible, réglage silencieux. 20-135

399⁹⁵
~~499.95~~

rabais \$60

Poste radio SRG portatif idéal pour voyager tout en gardant le contact

Le SRG TRC-430 avec affichage vert à DEL facile à lire. Boutons de canal ascendant/descendant sur le micro à l'avant, mémoire pour dernier canal en service. Synthétiseur à boucle d'accrochage. 21-1514

79⁹⁵
~~139.95~~

rabais \$40



• Téléphone à fonctions multiples

59⁹⁵
~~99.95~~

Superbe téléphone contemporain

De style européen. Mémoire 20 numéros, composition rapide de numéros souvent utilisés. 43-8806

rabais 20%



Amande/café Blanc/charbon

39⁹⁵
~~49.95~~

Téléphones deux tons idéal sur bureau

Avec touches éclairées, boutons d'attente, recomposition du dernier numéro. 43-8804/5

Le solde expire le 31 oct. 1989

Sauf mention contraire, piles/adaptateurs ne sont pas fournis. Nous nous réservons le droit de corriger les fautes de frappe. Des bons de réduction différés seront distribués si l'article est épuisé.

Radio Shack

DIVISION INTERTEK CANADA LEE

L'ex-bâtiment de Fleuriste Beauchesne et Frères rasé Les flammes prennent les démolisseurs de vitesse

Pierre MAILHOT Victoriaville

En cours de démolition pour faire place à un complexe commercial du groupe Jean Coutu, un bâtiment désaffecté, qui abritait jusqu'à tout récemment le commerce Fleuriste Beauchesne et Frères de Victoriaville, a été rasé plus tôt que prévu, par un incendie survenu hier matin.

Trois heures

Mandés sur les lieux de l'incendie sur le boulevard Bois-Francis vers les 7h50, les policiers-pompiers de Victoriaville sous la direction du chef de la protection des incendies, Lionel Boilard, ont travaillé pendant trois heures pour circonscire les flammes.

La firme Gagné Excavation de Victoriaville, qui a entrepris depuis peu son travail de démolition et de nettoyage de cet immense terrain, a

prêté main forte aux sapeurs. Ainsi, aidés d'une grue géante de la compagnie victorivilloise, les pompiers ont ramené l'élément destructeur sur un seul et même plancher, en renversant des murs.

Accidentel

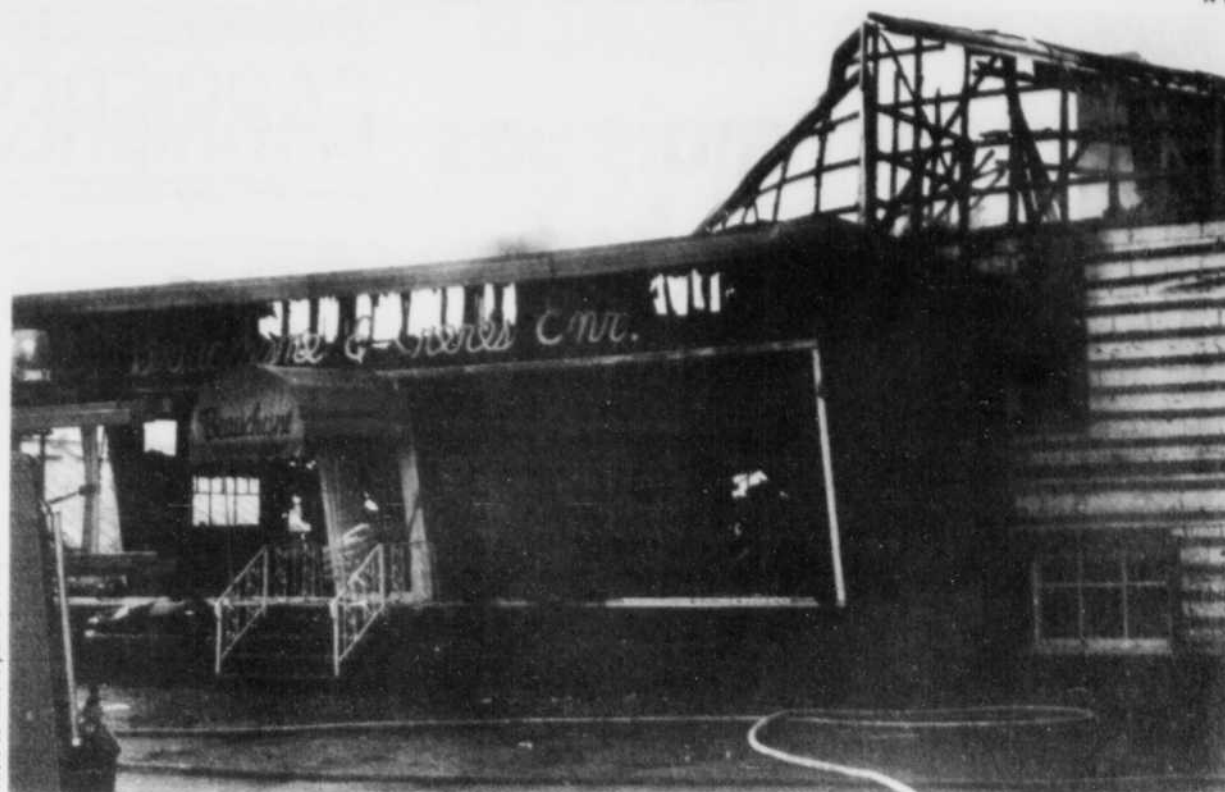
Le chef de la protection des incendies, Lionel Boilard, a souligné que l'incendie est accidentel. Il a indiqué que le feu avait pris naissance au sous-sol de la bâtisse.

Selon les informations obtenues auprès de M. Boilard, un des employés de la firme Gagné Excavation était à couper, à l'aide d'une torche, des tuyaux au sous-sol de la bâtisse. En raison de la vétusté de la bâtisse, le feu se serait propagé rapidement. Les employés de la firme victorivilloise ont vainement tenté d'éteindre le foyer d'incendie avant l'arrivée des pompiers.

Plus rien

Présent sur les lieux de l'incendie, le propriétaire du commerce «Fleuriste Beauchesne et Frères», M. Théo Alain, a mentionné à La Tribune qu'il n'y avait plus rien dans cette bâtisse depuis deux semaines. «Tout avait été déménagé dans nos nouveaux locaux», a-t-il signalé. Personne n'a été blessé.

Compte tenu que l'édifice était en démolition, les pertes sont minimales.



Le feu a fini l'oeuvre des démolisseurs hier, pour le bâtiment qui abritait auparavant le commerce Fleuriste Beauchesne et Frères.

Les trois conseillers déposent à leur tour une poursuite contre l'avocat Jean-R. Prince

Drummondville (GP)

L'interminable guérilla juridique reliée à l'affaire du Domaine Cherboung, a connu hier un autre épisode: deux poursuites en dommages et intérêts, totalisant 310 000 \$, viennent d'être déposées au palais de justice contre l'avocat Jean-R. Prince, sans aucun lien de parenté avec l'auteur de ces lignes.

Ces poursuites se veulent une

réaction à celle de 400 000 \$ que Me Prince déposait le 24 octobre 1988 contre trois conseillers municipaux de Drummondville, MM. Robert Lafrenière, Jean-Marie Boisvert et Mme Denise Boisclair-Poirier.

Hier en effet, les trois mêmes conseillers, en demande reconventionnelle, réclamaient 75 000 \$ chacun à Me Prince en niant les faits invoqués dans la précédente réclamation de l'avocat et plus encore en soutenant que son action judiciaire avait nui à

leur réputation de conseillers municipaux intègres, qu'elle constituait une atteinte à leur droit fondamental de s'exprimer et leur causait des problèmes et des ennuis de toutes sortes.

De plus, Me Maurice Laplante réclame à son tour 85 000 \$ en dommages et intérêts à Me Prince: il soutient que ce avocat a atteint à sa réputation auprès du public et des organes d'information, atteint à sa réputation d'avocat auprès de ses clients et lui a causé des ennuis et des inconvénients de toutes sortes.

Cette multitude de procédures judiciaires fait suite à l'approbation par le conseil de l'achat du Domaine Cherboung à l'automne 1988. Les trois conseillers dissidents, accompagnés de Me Laplante, avaient, au cours d'une conférence de nouvelles le 13 octobre 1988, dénoncé cet achat et posé des questions sur cette transaction.

Me Prince, dont le nom était mentionné par les dissidents, avait réagi par la poursuite de 400 000 \$ contre les trois conseillers. Pour eux et pour Me Laplante, le fait que le gouvernement du Québec ait, par arrêt du Conseil des ministres, décidé de faire instruire à leur demande une enquête sur cette transaction, démontre le bien-fondé de leurs interventions et l'inopportunité pour Me Prince de les contester.

Six mois de prison et son permis annulé pour 3 ans

Drummondville (GP)

Un homme d'une quarantaine d'années de la région de Drummondville, a été condamné hier à six mois de prison.

Il a reconnu sa culpabilité à trois accusations portées en moins de six mois d'avoir conduit son auto alors que ses facultés étaient affaiblies par l'alcool, dont deux fois alors qu'il attendait son procès pour la première infraction. De plus, il a admis avoir conduit deux fois sans permis et avoir fui les lieux d'un accident.

La peine de six mois de détention est accompagnée d'une interdiction de conduire pour les trois prochaines années.

Gaétan Dubois cité à son procès pour meurtre au 2e degré

Drummondville (GP)

A la suite de son enquête préliminaire tenue hier à Drummondville, Gaétan Dubois, 48 ans, de St-Félix de Kingsey, a été cité à son procès aux Assises du district de Drummond, qui débuteront le 24 novembre, sous l'accusation de meurtre au deuxième degré.

Ainsi en a décidé le juge Narcisse Proulx de la Cour du Québec, après avoir entendu pendant environ deux heures les témoins à l'enquête préliminaire.

LA TRIBUNE ne peut rapporter le contenu des témoignages à la suite d'une ordonnance de non-publication, rendue par le juge Proulx à la demande de Me Denis Lavigne, procureur de l'accusé.

On sait cependant que Dubois est soupçonné d'avoir, dans la nuit du 16 au 17 juin, en face de son domicile, tiré un coup de pistolet de calibre .32 sur Raynald «Cadavre» Côté, qui venait présument de le menacer sérieusement par téléphone et qui s'avavançait vers lui armé d'une pièce de bois.

Atteint à la base du cou, «Cadavre» Côté serait retourné à son véhicule et aurait rendu l'âme quelques minutes plus tard, assis au volant.

Dubois et Côté, qui avaient déjà établi des relations d'affaires dans le passé, se seraient disputés à quelques reprises avant ces incidents, disputés dont la nature n'a jamais été dévoilée publiquement.

TECNIC

120 écoles

COURS POUR DÉBUTANTS OU DE PERFECTIONNEMENT
Recyclage en industrie
Aide au placement — Déductible d'impôt

SPÉCIAL D'OUVERTURE
SHERBROOKE: (819) 564-1434
102, rue King ouest, Sherbrooke, J1H 1P6

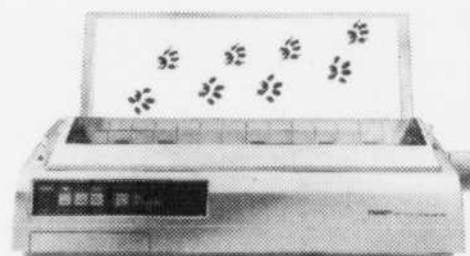
Montréal: (514) 387-6255
583, Henri-Bourassa Est.
Mtl H2C 1E2

Québec: (418) 529-8621
349, boul. Charest Est.
Québec G1K 3H3

la compétition

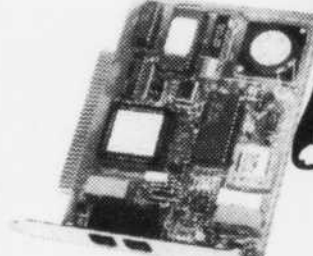
Rabais parfaits!

Toute une aubaine.



rabais \$300

Imprimante rapide à matrice de points, 132 colonnes
La DMP-442 pour vos travaux d'impression les plus difficiles. Choix de caractères Courier et Gothic pour donner fière allure à votre correspondance et tous vos rapports. Imprime 300 caractères/seconde. Entraîneur pour détacher le papier à pliage paravent sans déchets. 26-2822 Cour. 999.00... **solde 699.00**
Ruban noir. 26-2823... **16.95**



rabais \$50

Voire ordinateur parlera aux autres ordinateurs
Grâce à ce modem de 2400 baud, comprenant composeur/répondeur automatique, composition à tonalité ou pulsation, logiciel PC-Talk®, diagnostics intégrés et H.P. avec ajustement de volume programmable pour contrôle de ligne. 25-8037. Cour. 299.95... **solde 249.95**



rabais \$50

Voici une souris que tous apprécieront
Souris de série Logitech à 3 boutons avec connecteur DB 9 broches. Elle vous donnera le contrôle direct de votre ordinateur. 26-1199 Cour. 169.95... **solde 119.95**

rabais JUSQU'À \$30

Super logiciels

Rabais \$30 sur logiciel de gén. de formulaires. 25-8131. Cour. 129.95... **solde 99.95**
Rabais \$10 sur Where In Europe Is Carmen Sandiego? Du plaisir pour tous. 25-8123. Cour. 54.95... **solde 44.95**
Rabais 25% sur le jeu d'ordinateur Battle Chess. 25-8143. Cour. 59.95... **solde 44.95**

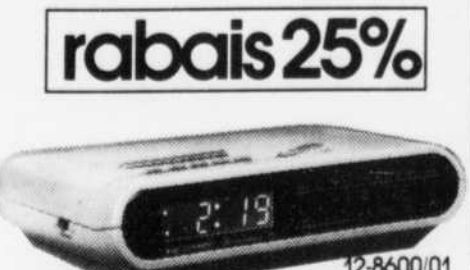


rabais \$100

Clavier polyphonique
Boucle, effets renversés, et prise pour ROM. 42-8010 **199.95** ~~299.95~~



60-2289 **3.95** ~~5.95~~
Lampe amusante
rabais 33%



rabais 25%

Radio réveil numérique AM/FM, deux couleurs
Réglage facile, arrêt retardé et rappel-réveil. **29.95** ~~39.95~~



rabais 20%

39.95 ~~49.95~~

Casque FM stéréo, pour le confort.
Pèse un peu plus de 2 oz.

rabais 25%

Lecteur pour enfant

29.95 ~~39.95~~
14-846

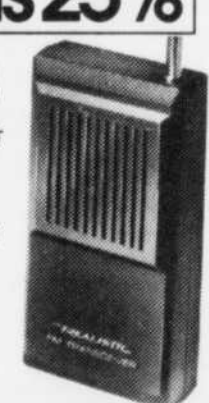
Enregistre et reproduit des cassettes. Arrêt autom., micro intégré.



rabais 25%

29.95 ~~39.95~~

Walkie-talkie FM de poche reçoit/transmet jusqu'à 1/2 de mile. 21-401



rabais 37%

4.99 ~~7.99~~

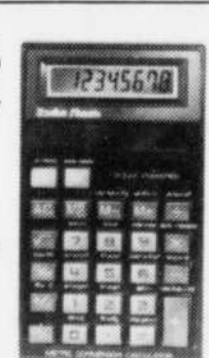
Cassette vidéo VHS T-120, pour enregistrer jusqu'à 6 h. 44-8601



rabais 40%

14.95 ~~24.95~~

Calculatrice solaire à conversion métrique. 65-931



/TANDY

Disponible dans tous les magasins Radio Shack, centres d'ordinateurs Tandy et détaillants participants



Abandon du service ferroviaire Charny-Richmond «Décevant mais pas une catastrophe»

— le député Tremblay

Pierre MAILHOT Victoriaville

La fermeture de la ligne ferroviaire du Canadien national entre Charny et Richmond est maintenant définitive et irrévocable.

Le député de Lotbinière, Maurice Tremblay, a indiqué à La Tribune, hier, que le ministre des Transports, M. Benoît Bouchard, n'a jamais fléchi dans ce dossier et vient de rejeter son appel, à l'effet d'annuler ou de retarder l'application de la décision de l'Office national des Transports d'autoriser le Canadien national à cesser tout service ferroviaire sur la ligne non rentable. La ligne pourrait être démantelée prochainement. Déjà, le service ferroviaire était suspendu.

«La fermeture de ce tronçon qui passe par Plessisville, Princeville, Victoriaville, Warwick et Danville me déçoit, mais cela n'est pas une catastrophe», a-t-il mentionné. Ce qui le déçoit le plus dans toute cette histoire, c'est que les décideurs n'ont pas donné de raisons pour fermer ce tronçon. «On s'est tout de même battu pour un principe et on leur a montré qu'on était vigoureux et en santé.»

Compensation
Même s'il a perdu cette bataille, le

député Tremblay n'entend pas rendre les armes pour autant et il s'attaquera maintenant à la partie de la compensation disponible pour la perte du service. «La perte de ce tronçon ferroviaire aurait pu être beaucoup plus catastrophique, si une vingtaine d'entreprises avaient été dépendantes de ce tronçon.»

M. Tremblay a révélé qu'il défendra, au niveau de la compensation, uniquement les entreprises qui sont sur son territoire telles que Altra de Princeville et la société coopérative des Bois-Francis. «Ces compagnies qui utilisaient la voie ferroviaire devront maintenant modifier leur système de transport, s'ils veulent continuer à se servir de ce moyen.» M. Tremblay a mentionné que ces entreprises devront passer par la voie du camionnage pour expédier leurs produits à Drummondville.

Le député Tremblay rappelle, dans cette aventure, que les fonctionnaires de l'Office des Transports ont élaboré leur plan en gardant, en priorité, ce qui est rentable et que les Bois-Francis n'entraient pas dans leurs critères.

M. Tremblay a admis, d'autre part, qu'il a donné son appui au syndicat canadien du rail dans sa lutte contre le démantèlement de Via Rail. M. Tremblay appuie ce syndicat dans l'essentiel de leurs revendications.

Qualité de l'enseignement à l'école primaire de Garthby conforme aux orientations du ministère

Pierre SÉVIGNY Black Lake

La qualité de l'enseignement à l'école primaire St-Nom-de-Jésus de Garthby est en tout point conforme aux orientations du régime pédagogique du ministère de l'Éducation du Québec et prétendre que cette institution dispense des services éducatifs inadéquats, constitue une affirmation gratuite.

Voilà, en substance, le commentaire émis par le directeur général et le directeur des services éducatifs de la Commission scolaire Black Lake-Distraéli (CSBL-D), MM. Uriel Rouleau et Gaétan Doyon.

Ces dirigeants scolaires ont voulu clarifier la situation au sujet de l'imbroglio entourant le cas de Daniel et Johanne Bolduc de St-Gérard qui, à la mi-août 1989, avaient logé une demande pour faire transférer leurs trois enfants de niveau primaire de l'école de Garthby à l'école Notre-Dame du Sacré-Coeur de Weedon qui est sous la juridiction de la Commission scolaire de La Sapinière.

Pour justifier leur requête, les parents soutenaient que l'enseignement à l'école de Garthby laisse à désirer, tout en soulignant aussi la discipline inexistante. Ils précisaient également le fait qu'ils demeurent plus près de Weedon que de Garthby.

Autres hypothèses

Les dirigeants de la CSBL-D ont refusé cette demande mais en se disant toutefois disposés à étudier d'autres hypothèses de transfert d'écoles, mais à l'intérieur de leur territoire. Ils ont même organisé une rencontre avec les parents concernés afin d'éclaircir certaines de leurs allégations. Or, aux dires de MM. Doyon et Rouleau, ces parents n'ont jamais été en mesure de prouver leurs affirmations.

Pour eux, les accusations sont d'autant plus surprenantes que la famille Bolduc n'avait jamais émis le moindre commentaire défavorable avant le mois d'août dernier alors que les enfants fréquentaient pourtant l'école de Garthby depuis au moins quatre ans, dans un cas. D'autant plus, selon MM. Doyon et Rouleau, qu'un relevé des résultats des examens locaux et du ministère démontre que les enfants de cette école offrent un rendement académique supérieur à la moyenne de l'ensemble des écoles de la commission scolaire. En plus, cette école a été retenue pour devenir un centre d'enrichissement en micro-informatique scolaire.

Justification

Par ailleurs, M. Rouleau a justifié le refus de transférer les enfants dans une autre commission scolaire par le fait que la CSBL-D pouvait répondre aux besoins. «Nous le faisons fréquemment (un transfert), mais pour des enfants qui exigent des services spécialisés que nous ne pouvons dispenser.» M. Rouleau précise aussi qu'il ne s'est jamais objecté au droit des parents de loger leurs enfants ailleurs que dans la résidence familiale. C'est le cas des trois enfants Bolduc

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

N.B. Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.



SERVICE D'AIDE AUX NÉO-CANADIENS INC.
2 poste temporaires à combler rapidement
AGENT-E D'ACCUEIL

TÂCHES:

- Voir à l'accueil et à l'établissement des immigrants:
 - accueil à l'arrivée,
 - recherche de logements,
 - demandes de cartes,
 - inscription aux écoles et à la garderie,
 - accompagnements lors de l'utilisation de divers services.
- Soutenir les immigrants dans leur adaptation:
 - accueil, analyse de cas, références, accompagnements, visites à domicile,
 - collaboration aux services collectifs d'information et d'adaptation.
- Coordonner les activités des bénévoles du secteur accueil.

EXIGENCES:

- D.E.C. en techniques de travail social ou baccalauréat dans un secteur des sciences humaines ou expériences pertinentes,
- expérience en milieu communautaire,
- capacité de travailler en équipe,
- autonomie et organisation,
- automobile.

CONDITIONS

Poste temporaire 35h/s; horaire variable; salaire à discuter.
Votre curriculum vitae devra nous parvenir avant le mardi 24 octobre, 16h00.
En raison de la nature même des postes, la connaissance et la maîtrise d'une langue seconde seront considérées comme un atout.

SERVICE D'AIDE AUX NÉO-CANADIENS
535, rue Short
Sherbrooke, Qué.
J1H 2E6

6057

Notre client, une entreprise dynamique de la région, est spécialisée dans la fabrication du meuble. Jouissant d'une croissance accélérée, elle fabrique et vend ses produits sur les marchés canadien et américain. Cette entreprise offre présentement une occasion de carrière intéressante à titre de:

DIRECTEUR DE LA PRODUCTION

Relevant du président directeur général, vous planifiez, organisez, dirigez et contrôlez les activités reliées à la production ainsi que les ressources opérationnelles d'une usine employant une quarantaine d'employés.

Idéalement, vous détenez un diplôme universitaire en génie, en technologie ou en production et vous avez acquis au moins cinq ans d'expérience en tant que gestionnaire de la production et une dizaine d'années d'expérience dans la fabrication du meuble.

En plus de vos compétences techniques, vous êtes reconnu comme un agent de changement qui valorise la communication et le travail d'équipe. Enfin, une connaissance de l'informatique et le bilinguisme sont des atouts.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 27 octobre 1989 à:

CONFIDENTIALITÉ ASSURÉE

Madame Chantal Labrie
2144 King Ouest, bureau 240
Sherbrooke (Québec)
J1J 2E8

Samson
Bélair

Deloitte/Samson membre de Deloitte Haskins & Sells International

6016

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

11 rue de la Presse, Sherbrooke, Québec, J1H 2E6

Mont
ORFORD

La station touristique du Mont Orford est à la recherche de personne dynamique pour sa prochaine saison de ski.

SERVICE À LA CLIENTÈLE (POUR LA SAISON DE SKI)

Postes disponibles à TEMPS PLEIN
(incluant les fins de semaine)

**PRÉPOSÉS(ÉES)
AU SERVICE CLIENTÈLE
PRÉPOSÉS(ÉES)
À LA CONSIGNE DE SKI**

Exigences:

- être bilingue
- disponibilité
- expérience dans le travail avec le public.

COMMIS COMPTABLE

Exigences:

- expérience serait un atout
- honnêteté
- disponibilité
- D.E.C. en administration

Poste disponibles à TEMPS PARTIEL
(fins de semaine).

**CAISSIERS(ÈRES)
VENTE DE BILLETS
PRÉPOSÉS(ÉES)
AUX BILLETS DE SAISON
PRÉPOSÉS(ÉES)
À LA CONSIGNE**

Exigences:

- être bilingue
- disponibilité
- expérience avec le public
- expérience sur caisse

RÉCEPTIONNISTE

Exigences:

- être bilingue
- dactylo serait un atout.

S'il-vous-plaît faire parvenir votre curriculum vitae ou venir remplir une demande d'emploi au bureau du Mont Orford (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30) avant vendredi le 3 novembre 1989.

Station touristique du Mont Orford
À l'attention de Madame Denise Desmarais
Case postale 248
MAGOG-ORFORD (Qc)
J1X 3W8

SERVICE ALIMENTAIRE (pour la saison de ski)

Postes à temps plein et temps partiel

**CAISSIERS(ÈRES)
AIDE-CUISINIERS
SERVEURS(EUSES) DE BAR ET CAFÉTÉRIA
GARÇONS ET FILLES DE PLANCHER
PLONGEURS(EUSES)**

Exigences:

- expérience
- disponibilité.

Station touristique du Mont Orford
À l'attention de Monsieur Richard Laplante
Case postale 248
MAGOG ORFORD (Qc)
J1X 3W8

6064

CHEF-CAISSIÈRE

Sous la responsabilité du gérant, la chef-caissière effectue d'abord les tâches de caissière, de plus elle forme les nouvelles caissières et contrôle le travail de celles-ci; elle devra également assister le gérant, superviser le personnel en place et voir à l'ouverture et à la fermeture du magasin.

CONDITIONS:

Salaire et conditions très avantageuses et le tout dépendant de l'expérience acquise dans un commerce de détail.
Faire parvenir curriculum vitae, avant le 25 oct., à:

Casier 24
La Tribune
1950, rue Roy
Sherbrooke, Qc
J1K 2X8

6063

GÉRANT

Une importante entreprise de détail établie à Sherbrooke, recherche une personne dynamique pour se joindre à son équipe.

FONCTION:

Le gérant est responsable de l'image commerciale de la succursale, du service à la clientèle, de gérer le personnel et voit au contrôle de la marchandise.

EXIGENCES:

La personne recherchée devra être responsable, dynamique et faire preuve de leadership, être capable de diriger un groupe de 50 employés, bien connaître la gestion des marchandises et posséder un minimum de 2 ans d'expérience dans un commerce de détail.

RÉMUNÉRATION

Salaire annuel de 30,000\$ et plus, 9 congés statutaires payés, assurance collective aux frais de l'employeur, possibilité d'un fond de pension.

Faire parvenir curriculum vitae, avant le 25 oct. à:

Casier 25
La Tribune
1950 Roy
Sherbrooke, Qc
J1K 2X8

6062



Carrefour de Solidarité Internationale

est à la recherche d'un-e COORDONNATEUR/TRICE

Sous la responsabilité immédiate du Conseil d'Administration, le/la coordonnateur/trice:

- Planifie, organise et coordonne les activités de l'organisme en fonction des objectifs établis par l'Assemblée Générale;
- Est responsable de la planification budgétaire et des représentations auprès des instances gouvernementales;
- Assure la gestion humaine et financière de l'organisme;
- Implante des structures de gestion participative;
- Assure le lien entre les membres de l'organisme.

EXIGENCES

- Avoir deux (2) ans d'engagement dans le milieu de la coopération internationale;
- Posséder une solide expérience en gestion humaine et financière;
- Connaître la région estrienne et ses divers intervenants;
- Grande capacité de travailler en équipe;
- Sens de l'initiative et de la concertation.

Poste permanent à temps plein débutant le 01-11-89.

Salaire selon les normes en vigueur dans l'organisme.

Date de clôture: 20 octobre 1989.

Faites parvenir votre curriculum vitae à:

Carrefour de Solidarité Internationale
a/s de Lin Sweeney, président
555, rue Short
Sherbrooke (Québec)
J1H 2E6

6061



CLSC DU VAL SAINT-FRANÇOIS DIRECTRICE GÉNÉRALE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Territoire à desservir:

Situé en Estrie, le CLSC dessert la MRC du Val Saint-François qui compte 33 000 personnes réparties dans ses 4 principales zones: Windsor, Richmond, Valcourt et Brompton.

Une centaine de personnes sont à l'emploi du CLSC et rattachées à l'un ou l'autre des 3 points de services.

Responsabilités:

Sous l'autorité du conseil d'administration, outre les tâches déjà définies par la loi sur les services de santé et les services sociaux, la personne retenue aura à relever certains défis, notamment:

- la concertation inter-établissements;
- la consolidation d'une approche communautaire et préventive;
- la continuité d'un système de gestion décentralisé et participatif;

Exigences:

- Diplôme de 1er cycle dans une discipline appropriée.
- Expérience de 3 ans en gestion dans le domaine de la santé et des services sociaux ou dans un domaine connexe.
- Implications communautaires.
- Maîtrise de la langue française.
- Connaissance de la langue anglaise.

Rémunération:

Selon la classe 18 des échelles salariales des cadres du réseau québécois de la santé et des services sociaux.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'un texte de 2 pages portant sur les raisons qui les motivent à postuler (1 page) et sur les défis et enjeux qui confrontent les CLSC actuellement et dans les années à venir (1 page).

Date limite, le 27 octobre 1989.

CLSC du Val Saint-François
Concours du directeur général
ou de la directrice générale
110, rue Barlow, C.P. 890
RICHMOND (Québec)
JOB 2H0
5895

Projet de 81 millions \$ annoncé discrètement à Drummondville

Gérald PRINCE Drummondville

L'annonce officielle du plus important projet industriel à s'implanter à Drummondville s'est faite de façon discrète, même modeste hier midi.

Pas de tribune d'honneur, pas de maquettes, pas de grand tableau statistique: seulement une trentaine de personnes, dont les dirigeants d'Uniboard Canada et de sa filiale CDM Laminés, qui dévoilaient les détails du projet de l'ordre de 81 millions \$ qui sera réalisé dans le parc industriel de Drummondville, d'ici quinze mois.

«En fait, ce n'est pas un nouveau projet que nous annonçons, a déclaré M. Georges Chamard, président d'Uniboard, c'est un changement de site».

Effectivement, l'usine devait s'implanter à Berthierville et des contraintes au niveau du sol ont forcé les dirigeants de l'entreprise à trouver rapidement un nouvel emplacement sur le roc, dans le parc industriel régional de Drummondville.

Raison majeure

C'est la raison majeure qui a été invoquée hier pour le déplacement de cette entreprise: le sol de Berthierville ne pouvait recevoir le poids des machines imposantes qui devaient y être installées et aucune étude ne permettait d'envisager une façon de contourner ce problème. Les dirigeants de l'entreprise ont exploré d'autres sites, comme Trois-Rivières et Windsor en Estrie, sans trouver l'endroit propice à l'installation de leur immense papetière spécialisée.

C'est le président de la compagnie-mère, Kunz-Holding d'Allemagne, M. Kunz lui-même, venu incognito la semaine dernière à Drummondville, qui a mis un point final au choix du site: «Ce sera à Drummondville», a-t-il mentionné dans un biographe.

«C'est pourquoi nous devons faire très vite, a mentionné M. Chamard hier. Les échéanciers ont été décalés de plusieurs mois déjà et les machines, elles, vont arriver par bateau dans le port de Montréal en mars ou avril 1990. Il faudra bien leur trouver un abri d'ici là».

Travaux

Les travaux de construction de l'usine débuteront donc d'ici un mois sur la rue Bernier dans le parc industriel régional. CDM Laminés vient d'acheter un immense terrain de 1,1 million de pieds carrés au coût de 330 000 \$, où sera érigé une usine de plus de 13 millions \$ et montés des équipements de plus de 53 millions \$.

La ville de Drummondville, comme mentionné dans LA TRIBUNE du 6 septembre, a tout fait pour favoriser cette implantation. Elle investira 1,7 million \$, y compris la construction d'un château d'eau, pour améliorer la pression de façon à la rendre compatible avec les besoins de la compagnie. De plus, CDM Laminés jouit d'un congé de taxes foncières de deux ans et demi, ce qui signifie environ trois-quarts de million \$ en économies pour cette entreprise.

Les subventions, déjà annoncées pour le projet de Berthierville, sont confirmées: le gouvernement fédéral y injecte directement 9,4 millions \$ et la Société de développement industriel du Québec (SDI) consent un prêt participatif de 25 millions \$. De plus, le gouvernement fédéral participera financièrement à un programme de formation de la main-d'oeuvre.

145 emplois

Au départ, 145 emplois sont créés, la plupart des techniciens, mais aussi des diplômés universitaires et des spécialistes de grande renommée. Le directeur de l'usine et vice-président de CDM Laminés, Réjean Fafard, mentionne que ce nombre pourrait rapidement atteindre 200 emplois et même plus, si l'entreprise donne suite à des projets d'expansion selon les besoins du marché. Le tout à haut niveau salarial, entre 40 000 \$ et 50 000 \$ par an, a confié M. Chamard hier.

La première phase de l'usine devrait démarrer fin 1990 ou au début de 1991 et les autres phases suivront de peu. L'usine comprendra trois parties: la fabrication du papier, son impression par imprégnation de mélamine et-ou d'une couche d'acryli-

que avec bombardement d'électrons et finalement la fabrication de résine de mélamine. L'entreprise fabriquera 25 000 tonnes métriques de papiers spécialisés pour le recouvrement de panneaux, ce qui représente 10 pour cent du marché mondial pour ce type de produit, le papier laminé étant destiné à l'industrie du meuble et du bâtiment.

«Il s'agit d'une technologie qui n'existe pas encore au Canada», précise M. Chamard. La pâte de papier kraft sera achetée de différents fournisseurs du Québec, ainsi que les colorants et autres produits nécessaires au fonctionnement de l'entreprise. Les produits seront vendus dans les autres usines de Kunz-Holding et d'Uniboard au Canada à Sayabec, Val d'Or, Mont-Laurier et à l'étranger, dont en Allemagne.

Pour M. Fafard, l'importance de ce projet industriel vient de l'ampleur de l'investissement, bien sûr, mais aussi de la philosophie de la compagnie, philosophie inspirée de l'humanisme-proprétaire M. Kunz: «S'intégrer dans le milieu, communiquer avec les gens, bref être un citoyen corporatif de grande valeur, soucieux de l'environnement et du bien-être de la population». D'ailleurs, l'usine n'émettra que des vapeurs d'eau par ses cheminées et disposera de la meilleure technologie disponible pour le traitement de ses eaux usées.

Et pour ne pas laisser en reste la population de Berthierville, M. Chamard a dévoilé que deux autres projets industriels sont sur les tables à dessins de la compagnie: un de haute technologie à Berthierville et l'autre à Montréal.



● fiable
● rapide
● courtois

UN SERVICE DE 1er ORDRE

AU CENTRE-VILLE

GARANTIE À VIE SUR FREINS, SILENCIEUX ET AMORTISSEURS
ESTIMATION GRATUITE



FREINS SILENCIEUX

GARAGE RÉJEAN RUEL
ENR.
80, Des Grandes Fourches N.
Sherbrooke
566-8116



Réjean Ruel
propriétaire

«J'ai perdu 141 livres et je me sens comme si j'avais 18 ans à nouveau!»




Le programme d'amaigrissement Nutri/Système comprend:

- Rapide, sécuritaire, facile et perte de poids permanente
- Supervision professionnelle
- Pas de calculs de calories
- Pas d'injections, pas d'attrape

Kenise Housley a perdu 141 livres avec Nutri/Système

PLUS DE 1300 CLINIQUES À TRAVERS LE MONDE

nutri/système

cliniques minceur

3 SEMAINES seulement 49\$*

N'ATTENDEZ PAS, APPELÉZ DÈS AUJOURD'HUI POUR UNE CONSULTATION GRATUITE SANS OBLIGATION.

MAINTENANT 150 CLINIQUES AU CANADA

823-7000

SHERBROOKE

Lundi au jeudi de 9h00 à 20h00;
vendredi de 9h00 à 16h00;
samedi de 9h00 à 16h00.

* Offre spéciale comprend 3 semaines de service. N'inclut pas la nourriture et la maintenance. Nouveaux clients seulement.

MEUBLES

B

GRAND SOLDE 3^e ANNIVERSAIRE

Sofa-lit



GRAND SOLDE

949 \$

Sofa-lit LAZY-BOY

GRAND SOLDE

549 \$

Sofa-lit BAUHAUS

GRAND SOLDE

749 \$

Sofa-lit SIMMONS

GRAND SOLDE

499 \$

Flip-Flop VICTORAMA

6 MOIS sans paiement ni intérêt sur tous nos modèles

Sujet à acceptation par notre service de crédit

Meubles B • Centre-Ville East-Angus • 832-4931
L'Art de bien se meubler!

LE CONFORT AU BOUT DU FIL...

Pour une information personnelle et rassurante, une livraison d'urgence, une demande de service ou tout simplement pour exprimer votre satisfaction.





Denis Kirouac
président

Les PÉTROLES D.KIROUAC

184 Wellington sud inc.

569-2563

un service qui fait toute la différence.

Les Québécois délaissent l'électricité et retournent au pétrole (La Tribune août 89)

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

CHARGÉS ET CHARGÉES DE COURS*

Départements

<i>Pédagogie</i>	80.0%
<i>Sciences appliquées</i>	70.4%
<i>Service social</i>	66.2%
<i>Education spécialisée</i>	64.9%
<i>Sciences comptables</i>	56.5%
<i>Psychologie</i>	55.6%
<i>Lettres et communication</i>	52.5%

Avec plus de 50% des cours dispensés par des chargés et chargées de cours, l'Université doit maintenant nous reconnaître.

NÉGOCIATIONS

SYNDICAT DES CHARGÉS DE COURS
DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE



* Salariés engagés par l'Université pour des fins d'enseignement et d'activités connexes.

National

Le Conseil des métiers de la construction insiste sur le contingentement

Lia LEVESQUE Montréal (PC)

Pour solutionner les problèmes d'insécurité de revenu et d'emploi des ouvriers de la construction, le Conseil provincial propose une politique de main-d'oeuvre axée sur le contingentement, la formation et le recyclage.

C'était au tour du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (international) de présenter son mémoire, hier, à la commission Sexton-Picard.

Cette commission a été mandatée par le gouvernement pour établir les modalités d'un système visant à stabiliser le revenu et l'emploi des travailleurs de la construction.

Le conseil représente 32 pour cent des ouvriers de la construction; il est deuxième au Québec derrière la FTQ-Construction.

Lundi, la FTQ-construction et la CSN-Construction avaient déposé un mémoire conjoint, proposant l'implantation d'un régime de sécurité du revenu sous forme de supplément à l'assurance-chômage. Ce sont les entrepreneurs qui verseraient une contribution, afin de créer un fonds de sécurité du revenu.

Le président directeur général du

Conseil provincial, M. Maurice Pouliot, croit plutôt en une série de mesures adaptées aux problèmes vécus par les 110,000 ouvriers de la construction.

Contingenter l'entrée

Tout d'abord, il voit dans le contingentement «la pierre angulaire» de toute politique de main-d'oeuvre. «L'industrie de la construction ne doit pas accepter plus de travailleurs que le nombre d'emplois qu'elle peut offrir.» Le contrôle quantitatif de la main-d'oeuvre s'impose, selon M. Pouliot.

Du même souffle, il propose d'aider les ouvriers à se recycler, à être plus polyvalents.

Face aux changements technologiques, à la préfabrication de plus en plus courante, certains métiers sont moins en demande. Il faut donc aider ces travailleurs à se recycler.

Aussi, le Conseil provincial suggère d'aider certains ouvriers à être plus polyvalents, surtout lorsque la demande pour leur métier varie selon les saisons. Il importe également de favoriser la mobilité des ouvriers, lorsque survient une pénurie temporaire de main-d'oeuvre dans certaines régions.

D'autres mesures sont prônées par M. Pouliot: entre autres, un mécanis-

me de concertation permettant aux grands «donneurs d'ouvrage» de planifier leurs travaux et les besoins futurs de main-d'oeuvre.

Afin de lutter contre le travail au noir, le Conseil provincial défend diverses mesures, dont une campagne

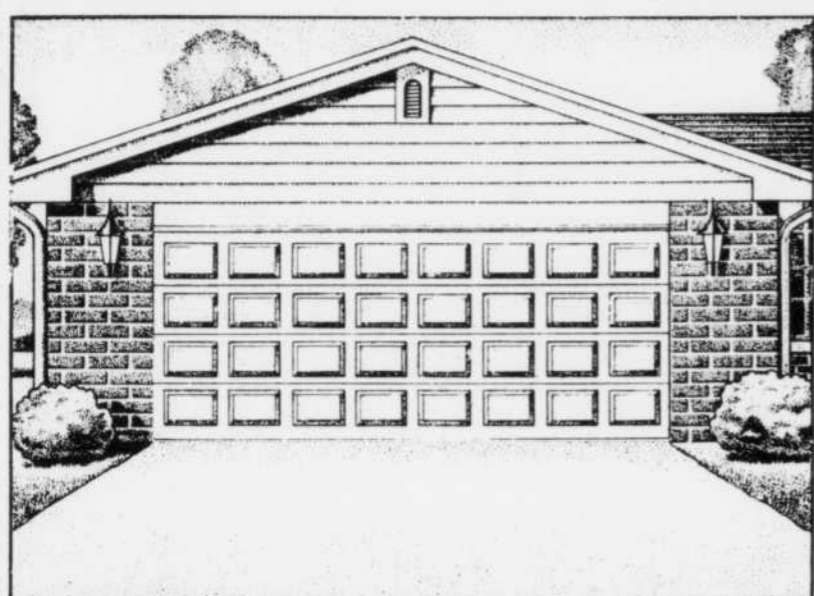
d'information auprès du public et de sensibilisation auprès des travailleurs.

Il demande également que tout entrepreneur trouvé coupable d'avoir exécuté des travaux illégalement per-

ses de construction.

Afin d'inciter les consommateurs à faire appel aux ouvriers et entrepreneurs légaux, le Conseil provincial suggère d'offrir un crédit d'impôt pour l'exécution de certains types de travaux.

Il conseille aussi aux associations d'entrepreneurs d'offrir un service chargé de donner satisfaction aux clients mécontents ou lésés.



La seule porte de garage garantie tant que vous êtes propriétaire de votre maison.

- Garantie contre le craquelage, le fendillement, la délamination et la détérioration due à la rouille
- L'apparence du bois, fabriquée d'acier haute qualité
- Pré-peinte en blanc ou en brun
- Disponible dans une grande variété de grandeurs
- Une installation et un service professionnels
- Pour une estimation gratuite et de plus amples renseignements, contactez-nous au 819-823-6888

LES PORTES BARIL

Distributeur exclusif des portes **DECADE de RAYNOR**

"Elles ont la vie dure!"

21, Chemin Hamel sud, local 2, St-Elie d'Orford (Québec), JOB 250 4059x

Gouvernement du Québec Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

DÉCHETS DANGEREUX DÉBAT PUBLIC

La Commission d'enquête sur les déchets dangereux, sous la direction de monsieur Yvon Charbonneau, invite la population de l'Estrie à une soirée d'information et de consultation.

Après une présentation du document **Les déchets dangereux au Québec: situation et enjeux**, on y discutera de questions telles que:

- la production et les modes de gestion des déchets dangereux;
- les technologies d'élimination;
- la localisation des sites d'entreposage et de traitement;
- le règlement sur les déchets dangereux.

Cette première partie de l'audience servira à la préparation des orientations que la Commission soumettra au débat public au début de 1990 sur toute la question des déchets dangereux.

Venez vous informer et vous exprimer.

Date: mercredi, 25 octobre 1989

Heure: 19h30 à 23h00

Lieu: Salle Alfred DesRochers Collège de Sherbrooke Pavillon 3 200, rue Terrill Sherbrooke

Centre de référence: On pourra consulter la documentation en s'adressant à:

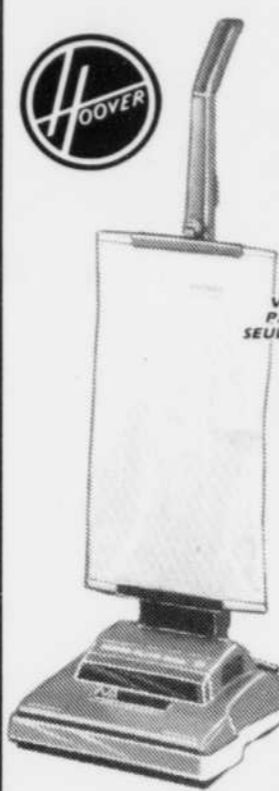
Monsieur Jean-Yves Rompré Bibliothèque de droit Section publications gouvernementales Université de Sherbrooke

Le secrétaire de la Commission Donald Pépín

Événement-échange Hoover®

MAINTENANT jusqu'au samedi 28 octobre

Obtenez **15\$-25\$ DE RABAIS** applicable sur nos 5 modèles à bas prix en échange de n'importe quel aspirateur!



Aspirateur-balai léger Elite® 300

Notre prix **139⁹⁹**
Solde **129⁹⁹**
Moins rabais **-20⁰⁰**

109⁹⁹ ch. VOUS PAYEZ SEULEMENT

Moteur 5A. Boyau 6', rallonge, buse, buse allongée & à plancher.....No U4469

Elite® 400 (non illus.)

Notre prix **209⁹⁹**
Solde **199⁹⁹**
Moins rabais **-20⁰⁰**

179⁹⁹ ch. VOUS PAYEZ SEULEMENT
Moteur 5A. Boyau 6', rallonge, buse, buse allongée & à plancher.....No U4471



Aspirateur-chariot Spirit™

Notre prix **119⁹⁹**
Solde **109⁹⁹**
Moins rabais **-15⁰⁰**

94⁹⁹ ch. VOUS PAYEZ SEULEMENT

Moteur 750W Cap. du sac de 7L. Brosse, buse allongée & à planchers/tapis.....No S1447



Aspirateur-chariot Spirit™ Powermatic™

Notre prix **319⁹⁹**
Solde **299⁹⁹**
Moins rabais **-25⁰⁰**

274⁹⁹ ch. VOUS PAYEZ SEULEMENT

Électro-brosse Quadraflex™ & accessoires.....No S3407



Shampoineuse/polisseuse de luxe de 4 pintes

Notre prix **169⁹⁹**
Solde **159⁹⁹**
Moins rabais **-25⁰⁰**

134⁹⁹ ch. VOUS PAYEZ SEULEMENT

Pour tapis & planchers! Distributeur à gachette.....No F4255

PASCAL

CARREFOUR DE L'ESTRIE
3100, boul. Portland, Sherbrooke, 563-8880

Ces prix sont en vigueur jusqu'au samedi 28 octobre. Notre prix indique notre prix de tous les jours. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

*UN ÉCHANGE PAR ACHAT SEULEMENT

Du 15 au 21 octobre, c'est la Semaine Desjardins.
Découvrez toute la famille des services et produits financiers du Mouvement des caisses Desjardins.



ASSURANCES
COURTAGE DE VALEURS
INVESTISSEMENT
GESTION DE PORTEFEUILLE
FINANCEMENT DES ENTREPRISES
SERVICES FIDUCIAIRES
ÉPARGNE ET CRÉDIT
ETC.

Un réseau coopératif... 4,5 millions de membres et 19 000 dirigeants et dirigeantes bénévoles. Un réseau humain... 32 000 employés. Un réseau polyvalent... une gamme complète de services et de produits à votre mesure.

Un réseau financier... des institutions et des entreprises oeuvrant dans tous les secteurs de l'activité financière.

Le jeudi 19 octobre, c'est la Journée internationale des coopératives d'épargne et de crédit.

Des gens en mouvement **Desjardins**

National

Des orientations du projet de loi sur l'environnement pourraient être inconstitutionnelles — Pierre Paradis

Norman DELISLE Québec (PC)

Certaines orientations du projet de loi fédéral sur l'évaluation environnementale que le ministre Lucien Bouchard veut présenter cet automne à la Chambre des Communes, pourraient être inconstitutionnelles.

C'est ce que M. Bouchard va se faire rappeler par son vis-à-vis québécois, M. Pierre Paradis, à la Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Environnement qui s'ouvre aujourd'hui à Charlottetown, la capitale de l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Bouchard a déjà indiqué son intention de légiférer dès cet automne en matière d'environnement et d'édicter une nouvelle politique nationale dans ce dossier.

Mais à Québec, un nouveau ministre de l'Environnement est en poste depuis mercredi dernier. C'est Pierre Paradis, une des étoiles montantes du cabinet Bourassa.

Même s'il n'est là que depuis une semaine, M. Paradis représente un gouvernement qui a acquis depuis un an, bien malgré lui, une vaste expérience en gestion de crise environnementale.

Nationaliste et fédéraliste

«Le gouvernement fédéral est en train de préparer une politique globale de l'environnement dont la conception est très large et qui ne respecte pas toujours la compétence des provinces en cette matière», a com-

Création d'un groupe de travail pour étudier la faisabilité d'un projet de train à grande vitesse

Québec (PC)

Le groupe de travail sur la liaison ferroviaire à grande vitesse pour passagers, entre les villes de Québec et de Windsor, sera présidé conjointement par MM. Rémi Bujold et Robert D. Carman.

La nouvelle a été annoncée hier par les premiers ministres du Québec et de l'Ontario, MM. Robert Bourassa et David Peterson, qui avaient déclaré le 20 juin dernier la création de cet organisme, chargé d'étudier la faisabilité d'un lien ferroviaire à grande vitesse dans la région du centre du Canada.

Les deux premiers ministres ont formulé le vœu que le gouvernement fédéral et les divers intervenants concernés, des secteurs privé et public, collaboreront activement aux travaux du groupe.

Le groupe de travail devra présenter un rapport préliminaire aux premiers ministres des deux provinces participantes au printemps 1990.

M. Bujold a été député de Bonaventure-Iles-de-la-Madeleine de 1978 à 1984, directeur de cabinet du premier ministre Bourassa en 1985-86 et était, depuis avril, vice-président du cabinet d'affaires publique «Premier».

M. Carman, qui était jusqu'ici secrétaire du Conseil des ministres de l'Ontario et secrétaire général du Conseil exécutif, est entré au service du gouvernement ontarien il y a 30 ans. L'Institut canadien de l'administration publique lui a décerné la médaille Vanier en 1988.

ment un porte-parole du ministre Paradis à la veille de la conférence.

Avec l'expérience acquise lors du traitement des dossiers de l'incendie de BPC à Saint-Basile-le-Grand ou de la contamination au plomb à Saint-Jean-sur-Richelieu, le gouvernement québécois a acquis une expérience dont Ottawa ne dispose peut-être pas, aime-t-on à souligner à Québec.

La coopération fédérale-provinciale en matière d'environnement risque d'être un autre des sujets, encore nombreux, de litige fédéral-provincial au cours des prochains mois.

Ironiquement, les deux protagonis-

nistes principaux sont M. Lucien Bouchard pour défendre le point de vue fédéral et M. Pierre Paradis pour le Québec. Le représentant d'Ottawa est réputé être un nationaliste québécois de longue date tandis que M. Paradis a souvent été identifié à l'aile «ultra-fédéraliste» du cabinet Bourassa.

Les provinces ont soumis un premier rapport sur le partage des compétences le 19 avril dernier mais Ottawa a répliqué avec un document soumis le 12 juin dernier. Des pourparlers vont se poursuivre pendant deux jours pour voir quelles solutions peuvent être envisagées.

Seulement 100 millions \$

Autre sujet de litige: le fonds national de dépollution. Ottawa et les provinces s'entendent sur la création d'un fonds canadien pour la dépollution des 50 terrains contaminés orphelins, c'est-à-dire dont les propriétaires sont inconnus ou insolvables. Il faut investir \$250 millions dans ce fonds.

Québec exige que les deux niveaux de gouvernements participent de façon égale au financement du fonds mais Ottawa a annoncé lundi que sa participation se limiterait à \$100 millions, soit 40 pour cent de la somme requise.



F. FARHAT
OPTICIEN D'ORDONNANCES

Le supermarché de la lunette

DEUX PAIRES DE LUNETTES pour seulement **98\$**
Monture & lentilles simple foyer de verre

DEUX PAIRES DE LUNETTES pour seulement **136\$**
Monture & lentilles double foyer, visibles en verre

Un MAXI service pour un MINI prix



Prix du Meilleur Commerce 1988
Le Choix des Consommateurs

LE CONSOMMATEUR D'ABORD

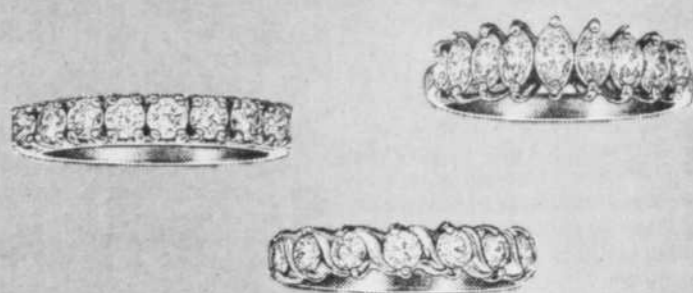
• Prix garanti peu importe la prescription.

• Vaste choix de montures importées de la France, d'Italie, et sélectionnées par F. Farhat.

Plus de 26 succursales pour mieux vous servir.

153 WELLINGTON NORD
SHERBROOKE, QUÉ., J1H 5B9, 563-4447

Joyeux Anniversaire mon amour



L'alliance anniversaire en diamant.

Dites-lui aujourd'hui que vous seriez prêt à tout recommencer demain.

Un diamant est éternel.

Ronald Fortier inc.
Gemmologiste agréé
43, Wellington nord, Centre-ville, Sherbrooke

LE SEUIL

SERVICE D'AIDE AUX HOMMES EN DIFFICULTÉ DE COUPLES

821-2420

MARTINEAU

ABATTAGE D'ARBRES

- Tailles d'arbres et de haies de cèdres
- Essouchage mécanisé

565-0303

LOUEZ DE TOUT

569-9548

LOCATION MARTINEAU

Dépositaire tondeuse à gazon Honda
2456, rue King ouest

S'inscrire au Centre de formation technique et hôtelière

Le Triolet c'est choisir l'avenir!

ALIMENTATION

Cuisine d'établissement
D.E.P. 1350 heures
du lundi au vendredi
Soir: de 16h00 à 22h00
Début: le 89-11-06
Fin: 90-09-28
Stage en milieu de travail inclus

BOUCHERIE ET CHARCUTERIE

C.E.P. 900 heures
du lundi au vendredi
Soir: 16h00 à 22h00
Début: le 89-11-06
Fin: le 90-06-15
Stage en milieu de travail inclus

BOUCHERIE ET CHARCUTERIE

C.E.P. 900 heures
du lundi au vendredi
Soir: de 16h00 à 22h00
Début: le 89-11-06
Fin: le 90-06-15
Stage en milieu de travail inclus

RESTAURATION

C.E.P. 900 heures
du lundi au vendredi
Soir: de 16h00 à 22h00
Début: 89-12-04
Fin: 90-08-31
Stage en milieu de travail inclus

MÉTALLURGIE SOUDAGE

D.E.P. 1350 heures
du lundi au vendredi
Jour: de 8h00 à 16h00
Début: entrée continue à partir du 89-11-06
Fin: variable selon les aptitudes
Soir: de 16h00 à 22h00
Début: entrée continue à partir du 89-11-06
Fin: variable selon les aptitudes
Durée: 52 semaines
Stage en milieu de travail inclus.

FABRICATION MÉCANIQUE TECHNIQUES D'USINAGE

D.E.P. 1800 heures
Du lundi au vendredi
Jour: 8h00 à 16h00
Début: entrée continue à partir du 89-11-06
Soir: de 16h00 à 22h00
Début: entrée continue à partir du 89-11-06
Fin: selon les aptitudes
Durée: 52 semaines
Stage en milieu de travail inclus

PRÉALABLES:

Pour le C.E.P.: avoir réussi en français, anglais et mathématiques de 3e Secondaire.

Pour le D.E.P.: D.E.S. ou avoir réussi français, anglais et mathématiques de 4e Secondaire.

COÛT:
70,00\$ pour les frais de service.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ET INSCRIPTION:

Vous présenter au Centre avec votre certificat de naissance, votre dernier relevé de notes du M.E.Q. et votre carte d'assurance-maladie, ou téléphoner à:

822-5414 822-5413 822-5361